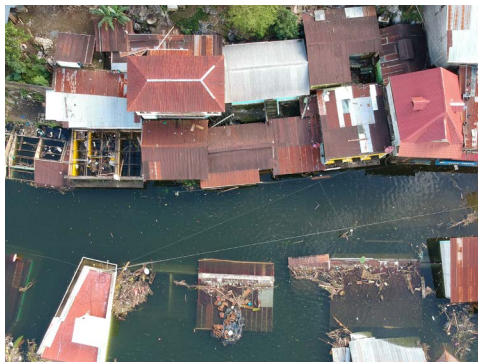


## Stratégie 2020-2025

Mis à jour en décembre 2021  
*version 2*



## Remerciements

Ce document a été rédigé par l'UNOPS sur la base de consultations avec les parties prenantes et le Comité consultatif du mécanisme de subvention - Vivre dignement (LiD). Il s'agit d'un document de travail, et cette stratégie sera révisée pendant toute la durée du mécanisme de subvention.

L'équipe du mécanisme de subvention - Vivre dignement (LiD) tient à remercier et à reconnaître le travail des nombreuses organisations et de leur personnel qui ont contribué au développement de cette stratégie, à la fois par le biais de consultations initiales entre les parties prenantes et également par l'adhésion du comité consultatif du mécanisme de subvention - Vivre dignement (LiD).

*Images de couverture, dans le sens des aiguilles d'une montre à partir du haut à gauche : OCHA/Giles Clarke; OCHA/Charlotte Cans; OCHA/Luis Echeverria; OCHA/Matteo Minasi; OCHA/Luis Echeverria; OCHA*

## Table des matières

<b>Acronymes</b> .....	<b>5</b>
<b>1. Introduction</b> .....	<b>7</b>
<b>2. Aperçu rapide de la stratégie</b> .....	<b>8</b>
<b>3. Analyse du contexte</b> .....	<b>9</b>
3.1 Description du contexte .....	9
3.2 Cadre stratégique .....	9
<b>4. Énoncé de la mission</b> .....	<b>10</b>
<b>5. Valeurs et principes directeurs</b> .....	<b>11</b>
<b>6. Priorités stratégiques générales et critères de sélection des subventions</b> .....	<b>12</b>
6.1. Modalités d'attribution .....	13
6.2. Portée thématique .....	13
6.3. Portée géographique .....	17
6.4. Critères clés recommandés .....	18
6.5. Taille et durée des subventions .....	20
<b>7. Thèmes transversaux</b> .....	<b>20</b>
7.1 Environnement et changement climatique .....	20
7.2 Âge, genre et diversité .....	20
7.3 Les urgences de santé publique et leur impact .....	21
<b>8. Parties prenantes clés et partenaires de mise en œuvre éligibles</b> .....	<b>21</b>
<b>9. Gouvernance du mécanisme de subvention LiD</b> .....	<b>22</b>
9.1 Comité consultatif du mécanisme de subvention LiD .....	22
9.2 Comité consultatif local traitant des projets (CCLP) .....	22
9.3 Comité de pilotage des projets du Mécanisme de subvention LiD .....	23
9.4 Comité d'évaluation des subventions ( <i>structure temporaire</i> ) .....	23
9.5 Gestionnaire du mécanisme de subvention LiD .....	23
9.6. Partenaires de mise en œuvre .....	24
<b>10. Activer la stratégie</b> .....	<b>24</b>
10.1. Grâce à une participation significative des communautés déplacées .....	24
10.2. Par des synergies avec l'action d'autres acteurs LiD en UE .....	25

10.3. En s'appuyant sur ce qui existe déjà .....	25
10.4. Grâce à des exigences plus légères pour les PMO pendant le processus de mise en œuvre .....	26
10.5. Grâce à une culture d'innovation et d'apprentissage .....	26
<b>Annexe 1 : Stratégie d'attribution spécifique pour 2021 - Fenêtres de financement recommandées .....</b>	<b>27</b>
1. Introduction.....	27
2. Stratégie de réponse et principes d'attribution.....	27
3. Fenêtres de financement recommandées pour 2021 - mécanisme de subvention, Phase 1....	28
3.1. 1ère fenêtre de financement - réponses à la situation de déplacement en Afghanistan, axées sur le développement.....	28
3.2. 2ème fenêtre de financement - réponses à la situation de déplacement dans la région du Sahel, axées sur le développement.....	30
3.3 3ème fenêtre de financement - réponses à la situation de déplacement dans les pays coopérant dans le cadre du MIRPS. ....	33
4. Mécanisme de subvention LiD Phase 2 .....	35
5. Fenêtres de financement possibles pour l'attribution de réserve.....	36
<b>Annexe 2 : Termes de référence du comité consultatif et liste des membres du CC.....</b>	<b>37</b>
Annexe 2.1 : TdR du comité consultatif .....	37
1. Objectif du Comité consultatif.....	37
2. Rôles et responsabilités du comité consultatif .....	37
3. Relation avec le comité de pilotage des projets .....	37
4. Éthique et conflits d'intérêts .....	37
5. Fréquence des réunions .....	37
6. Ordre du jour .....	38
7. Processus de modification des termes de référence.....	38
Annexe 2.2 : Liste des membres du Comité consultatif.....	39
<b>Annexe 3 : Théorie du changement.....</b>	<b>40</b>

## Acronymes

AAP : Appel à Proposition

AID : Association internationale pour le développement

AIGD : Autorité intergouvernementale pour le développement

AOD : Assistance Officielle au Développement

BAD : Banque asiatique de développement

BAFD : Banque africaine de développement

BCAH : Bureau de la coordination des affaires humanitaires

BID : Banque interaméricaine de développement

BIM : Bureau international des migrations

BIsD : Banque islamique de développement

BNURC : Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe

CCIM : Commission catholique internationale des migrations

CDJ : Centre de données du Joint

CDR : Conseil danois pour les réfugiés

CICR : Comité international de la Croix-Rouge

CNR : Conseil norvégien pour les réfugiés

CPD : Cohérence des politiques pour le développement

CPDD : Cohérence des politiques pour un cadre de développement durable

CPP : Comité de pilotage des projets

CSDI : Centre de surveillance des déplacements internes

FCAR : Fenêtre pour les communautés d'accueil et les réfugiés

FICR : Fédération internationale de la Croix-Rouge

FNUP : Fonds des Nations Unies pour la population

GBM : Groupe de la Banque mondiale

HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

LiD : Lives in Dignity (Vivre dignement)

OAG : Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

ODD : Objectifs de développement durable

OIT : Organisation internationale du travail

OMS : Organisation mondiale de la santé

PAM : Programme alimentaire mondial

PDC : Plateforme sur les déplacements dus aux catastrophes

PDI : Personne déplacée à l'intérieur du pays

PMO : Partenaire de mise en œuvre

PNUD : Programme de développement des Nations Unies

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement

CDR : République démocratique du Congo

SRP : Situations de réfugiés prolongées

SSRA : Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans

UE : Union européenne

UNICEF : Fonds d'urgence international des Nations Unies pour l'enfance

UNOPS : Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

## 1. Introduction

Le mécanisme de subvention UE-UNOPS Vivre dignement (LiD) a été fondé en 2020 pour mettre en œuvre le troisième volet du document d'action de l'UE « Vivre dignement - mécanisme global de l'UE en faveur des réfugiés » (action de l'UE).

Cette stratégie décrit le but du mécanisme de subvention LiD, ses priorités stratégiques et son approche de l'attribution des subventions par le biais des cycles d'attribution standard et de réserve.

La stratégie du mécanisme de subvention LiD 2020-2025 a été approuvée par le Comité de pilotage des projets (CPP)<sup>1</sup> et peut être révisée au besoin. Ce document et ses annexes constituent le cadre stratégique du mécanisme de subvention LiD pour 2020-2025. Une stratégie d'attribution spécifique est élaborée chaque année, également approuvée par le CPP du mécanisme de subvention LiD. La stratégie annuelle d'attribution spécifique a été guidée par les leçons apprises et le désir de combler les lacunes existantes en matière de financement afin de refléter au maximum les besoins et les priorités en temps réel.

---

<sup>1</sup>Le CPP est présidé par l'UE et l'UNOPS assure le secrétariat.

## 2. Un aperçu rapide de la stratégie

### Énoncé de la mission

Canaliser efficacement les financements pour promouvoir des approches axées sur le développement en faveur des populations touchées par des crises de déplacement nouvelles, récurrentes ou prolongées, en se concentrant sur des engagements opérationnels précoces axés sur le développement et en favorisant la résilience et la croissance socio-économique.

### Créer un impact

« Les réfugiés et autres personnes déplacées sont des membres productifs de leurs communautés d'accueil et participent à la promotion de la résilience, de la croissance socio-économique et du développement communs ».

### Objectifs

Les objectifs du mécanisme de subvention LiD visent à fournir des solutions aux personnes touchées par les déplacements forcés et s'alignent sur le Pacte mondial sur les réfugiés et l'Agenda 2030.

**Objectif du Pacte Mondial sur les Migrations (PMM) :**  
Alléger les pressions sur les pays hôtes

**Objectif du Pacte Mondial sur les Migrations (PMM) :**  
Améliorer l'autosuffisance des réfugiés et autres personnes déplacées.

**Objectif de LiD :** Des approches plus efficaces axées sur le développement par les pays hôtes, les donateurs de la famille UNOPS/Nations Unies et d'autres parties prenantes lors de la réponse à des situations de réfugiés nouvelles, récurrentes et prolongées.



### Thèmes

- Développement des moyens de subsistance économiques ;
- Aménagement du territoire, logement et établissement humains ;
- Fourniture de services intégrés (c.-à-d. santé, éducation, eau et assainissement, énergie, etc.) ;
- Protection dans le cadre du développement ;
- Répondre à la mobilité humaine liée aux catastrophes et au climat.

Priorités stratégiques
Approche axée sur le développement
Besoins plutôt que statut
Cohérence & approche complémentaire

Valeurs
• Partenariats
• Approches communautaires et centrées sur les personnes
• Efficacité et efficacité
• Cohérence
• Innovation
• Action fondée sur des faits
• Durabilité



## 3. Analyse du contexte

### 3.1 Description du contexte

Au cours de la dernière décennie, la situation mondiale des déplacements forcés a considérablement changé. En grande partie à cause de la crise syrienne, davantage de personnes ont été déplacées, mais moins de solutions leur ont été offertes.<sup>2</sup> En 2019, 82,4 million de personnes ont été déplacées de force en raison de la violence et des conflits. Les pays en développement accueillent 86 pour cent de tous les réfugiés, et 68 pour cent d'entre eux sont originaires de cinq pays seulement : Syrie, Venezuela, Afghanistan, Sud-Soudan et Myanmar.<sup>3</sup>

Outre l'augmentation du nombre de personnes déplacées, « l'interaction entre le climat, les conflits, la faim, la pauvreté et la persécution crée des situations d'urgence de plus en plus complexes ».<sup>4</sup> La pandémie du COVID-19 a à son tour aggravé la situation des personnes déplacées. En plus de restreindre davantage l'accès aux soins de santé, le virus a eu un impact économique et social considérable, et l'accès à l'asile, au rapatriement librement consenti et à la réinstallation a été sérieusement entravé car les pays ont fermé leurs frontières.<sup>5</sup>

Alors que de nouvelles crises continuent d'apparaître, un nombre croissant de personnes déplacées se trouvent également dans des situations de déplacement récurrentes et/ou prolongées, dépendant souvent d'une aide pour laquelle il existe peu de solutions durables.<sup>6</sup> Le maintien des moyens de subsistance reste une lutte pour les personnes déplacées dans de nombreux contextes.<sup>7</sup> Par exemple, au cours des dernières années, une recrudescence des conflits et de la violence est apparue, entre autres, en Afghanistan, en Ethiopie et en RDC.

### 3.2 Cadre stratégique

Le cadre stratégique du mécanisme de subvention LiD est conforme à la Charte des Nations Unies, aux normes internationales et européennes pertinentes en matière de droits de l'homme, au droit international humanitaire, au droit des réfugiés, ainsi qu'à d'autres instruments internationaux et régionaux, le cas échéant.

En ce qui concerne les politiques de l'UE, cette stratégie s'appuie, en particulier, sur la politique de coopération au développement de l'UE et sur l'approche de l'UE en matière de migrations et de déplacements forcés. Plus concrètement, la stratégie du mécanisme de subvention Vivre dignement UE-UNOPS est conforme aux documents politiques de l'UE suivants :

- Le consensus de l'UE sur l'aide humanitaire de 2007
- L'Agenda 2015 de la Commission européenne en matière de migrations
- La communication 2016 « Vivre dans la dignité : de la dépendance vis-à-vis de l'aide à l'autosuffisance »
- Le consensus européen sur le développement de 2017
- La stratégie globale de l'UE pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE, 2016
- La communication de 2017 sur une approche stratégique de la résilience dans l'action extérieure de l'UE
- Le pacte de l'UE de 2020 sur les migrations et l'octroi d'asile

<sup>2</sup> [Tendances mondiales: Déplacements forcés en 2020](#), HCR, 2021

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Ibid.

<sup>5</sup> [COVID-19 et réfugiés](#)

<sup>6</sup> Les solutions durables font ici référence aux « solutions qui permettent aux réfugiés de vivre leur vie dans la dignité et la paix » et « elles peuvent inclure le rapatriement librement consenti, la réinstallation et l'intégration ». En outre, des voies complémentaires d'admission dans des pays tiers pourraient être envisagées ([Solutions](#), HCR 2020)

<sup>7</sup> [Tendances mondiales en 2019 : Déplacements forcés en 2020](#), HCR, 2021.

En référence au niveau mondial, cette stratégie s'appuie notamment sur les instruments politiques suivants :

- La Déclaration de New York de 2016 pour les réfugiés et les migrants, y compris le Cadre d'action global pour les réfugiés (CAGR)
- Le Pacte mondial sur les réfugiés (GCR) 2018 et les résultats du 1<sup>er</sup> Forum mondial sur les réfugiés en 2019
- Le Pacte mondial 2018 pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM)
- L'Agenda pour le développement durable 2030 adopté en 2015
- L'Agenda 2016 pour l'Humanité
- Le cadre de Sendai 2015 pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030
- L'Accord de Paris de 2015 sur le changement climatique
- L'Agenda 21 de 1992 sur l'environnement et le développement
- Samoa Pathway 2014 - Modalités d'action accélérées pour les petits États insulaires en développement
- Le Programme d'action d'Addis-Abeba 2015 sur le financement du développement
- Le nouvel Agenda urbain 2016

En outre, le programme de protection de l'Initiative Nansen 2015 et les travaux de la Plateforme sur les déplacements en cas de catastrophe (PDC) et du Groupe de haut niveau sur les déplacements internes sont considérés comme des sources d'orientation pour le mécanisme de subvention LiD.

Cette stratégie a également une approche tournée vers l'avenir et le mécanisme de subvention LiD s'adaptera et s'alignera sur les processus et objectifs politiques mondiaux ou régionaux, par exemple, pour tirer parti des résultats de la réunion des hauts fonctionnaires prévue pour décembre 2021.

## 4. Énoncé de la mission

Reconnaissant que les personnes affectées par le déplacement sont les meilleurs experts quant à leur propre vie et que leurs défis ne se posent pas de manière isolée, la mission du mécanisme de subvention LiD est de :

**Canaliser efficacement les financements pour promouvoir des approches axées sur le développement en faveur des populations touchées par des crises de déplacement nouvelles, récurrentes ou prolongées, en se concentrant sur des engagements opérationnels précoces axés sur le développement et en favorisant la résilience et la croissance socio-économique.**

L'impact global prévu du mécanisme de subvention LiD est le suivant :

« Les réfugiés et autres personnes déplacées sont des membres productifs de leurs communautés d'accueil et participent à la promotion de la résilience, de la croissance socio-économique et du développement communs ».

Dans un but global visant à fournir des solutions aux personnes affectées par les déplacements forcés, le mécanisme de subvention LiD a trois objectifs :

1. Alléger les pressions sur les pays hôtes
2. Améliorer l'autosuffisance des réfugiés et autres personnes déplacées
3. Des approches plus efficaces axées sur le développement par les pays hôtes, les donateurs de la famille UNOPS/Nations Unies et d'autres parties prenantes lors de la réponse à des situations de réfugiés nouvelles, récurrentes et prolongées

Les deux premiers objectifs sont alignés sur les objectifs du PMR qui, avec le cadre des ODD, jettent également les bases de la théorie du changement et de l'approche du suivi et de l'évaluation LiD (voir l'annexe 3).

Le concept d'approche orientée vers le développement considère les personnes déplacées de force et leurs hôtes comme des agents économiques de changement qui font des choix et répondent à certaines motivations. Il accorde également une attention particulière aux institutions et aux politiques et s'appuie sur des partenariats avec et entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile.<sup>8</sup>

## 5. Valeurs et principes directeurs

Une approche fondée sur les droits dirige le travail du mécanisme de subvention LiD. Les principes directeurs clés comprennent :

**Le partenariat.** Le mécanisme de subvention LiD estime que la participation et l'association des personnes affectées par le déplacement et des diverses parties prenantes de l'humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix sont essentielles pour promouvoir des approches politiques axées sur le développement face aux crises de déplacement nouvelles, récurrentes ou prolongées. Cette approche est élaborée dans l'esprit des « 5 P »<sup>9</sup> qui façonnent les objectifs de développement durable (ODD) et sur la conviction que tirer efficacement parti des forces et des avantages de chacun dans le cadre de partenariats nous permet de mieux renforcer la solidarité mondiale.

**Approches communautaires et centrées sur les personnes.** Dans la mesure du possible, le mécanisme de subvention LiD vise à promouvoir des approches basées sur la communauté et centrées sur la personne affectée par le déplacement.

**L'efficacité.** Le mécanisme de subvention LiD doit s'adapter aux priorités et aux besoins identifiés tout en garantissant des services de haute qualité conformément à l'approche de l'UNOPS qui permet aux partenaires de faire plus avec moins grâce à une prestation de services efficace.

**L'efficacité.** Le mécanisme de subvention LiD, comme l'UNOPS en général, vise à « aider les gens à atteindre les objectifs individuels, locaux, nationaux et mondiaux, grâce à une expertise technique spécialisée efficace fondée sur les normes et standards internationaux ».<sup>10</sup>

**Cohérence.** Conformément à la cohérence des politiques pour le développement (CPD)<sup>11</sup> et le Cadre de cohérence des politiques pour le développement durable (CPDD)<sup>12</sup>, le mécanisme de subvention LiD promeut des projets qui prennent en compte et abordent les liens entre les ODD. La cohérence et l'optimisation des synergies sont également recherchées avec deux autres composantes de l'action de l'UE.

**L'innovation.** Le mécanisme de subvention LiD suit le principe de mise en œuvre de l'innovation dans ses travaux et cherche à promouvoir des projets qui utilisent des approches innovantes.

**Une action fondée sur des preuves.** Le mécanisme de subvention LiD soutient des projets basés sur des données et sur les meilleures informations disponibles provenant de sources multiples.

<sup>8</sup>Inspiré de [Forcibly Displaced](#), Banque mondiale 2017, p.4-5.

<sup>9</sup>Les personnes, la planète, la prospérité, la paix, le partenariat. Voir [Consensus européen sur le développement | Coopération internationale et développement](#)

<sup>10</sup>[Mise en œuvre des ODD du système des Nations Unies](#)

<sup>11</sup>Voir le site Web de l'UE [Cohérence des politiques pour le développement](#)

<sup>12</sup>[Cadre de cohérence des politiques pour le développement durable](#), OCDE, 2020

**La durabilité.** Les 17 objectifs de développement durable (ODD) orientent le travail du mécanisme de subvention LiD qui vise à contribuer à la durabilité environnementale, économique et sociale à travers tous ses projets. Un accent particulier sera mis sur les cibles ODD décrites dans l'action de l'UE : 10.7 (migration), 3.8 (couverture sanitaire), 4.3 (accès à l'éducation), 5.1 et 5.2 (égalité des genres et trafic de personnes), 11.1 (développement urbain), 16.7 et 16.b (prise de décision inclusive, non-discrimination).

## 6. Priorités stratégiques générales et critères de sélection des subventions

L'objectif spécifique du mécanisme de subvention LiD décrit des décisions politiques plus efficaces axées sur le développement par les pays hôtes, les donateurs, les partenaires de développement, le HCR, le système des Nations Unies et d'autres parties prenantes lorsqu'ils répondent à des situations de réfugiés nouvelles, récurrentes ou prolongées. Dérivées de cet objectif, les priorités stratégiques du mécanisme de subvention LiD sont les suivantes :

- **Coordination précoce** avec un accent sur le développement, conduisant à une **approche du déplacement forcé axée sur le développement à l'appui d'une approche basée sur les liens et à la recherche de synergies avec les acteurs humanitaires**
- **Approche basée sur les besoins plutôt que sur le statut, y compris toutes les personnes touchées par les déplacements** (telles que les réfugiés, les communautés d'accueil, les PDI, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées par les événements climatiques, les catastrophes naturelles et la dégradation de l'environnement, les personnes à risque d'être déplacées et les volontaires rapatriés) ;
- **Approches plus cohérentes et complémentaires** avec de fortes **synergies** entre tous les partenaires.

Le mécanisme de subvention LiD vise à fournir une structure qui renforce le lien humanitaire-développement-paix (HDP)<sup>13</sup> et divers liens avec une approche centrée sur la communauté et les personnes permettent à des approches locales innovantes d'émerger et de façonner l'ordre du jour. Le mécanisme de subvention des approches axées sur le développement dans les situations de déplacement forcé, un domaine qui a traditionnellement été traité par les acteurs humanitaires. Il est donc essentiel de relier efficacement les interventions humanitaires et de développement pour instaurer des approches de déplacement axées sur le développement, reliant l'engagement opérationnel précoce des acteurs du développement avec les organisations humanitaires. De plus, dans la mesure du possible,<sup>14</sup> la composante paix doit également être prise en considération pour garantir que les solutions aux déplacements sont vraiment durables.

Le mécanisme de subvention LiD met en œuvre, entre autres, l'approche basée sur les liens HDP en permettant aux bénéficiaires de se concentrer sur les crises nouvelles, récurrentes ou prolongées, en se concentrant sur les partenariats et les programmes intégrés et en permettant une approche basée sur les besoins qui favorise la cohésion sociale en incluant les communautés d'accueil, les rapatriés et ceux qui risquent d'être déplacés. En mettant l'accent sur l'approche HDP et sur une approche basée sur les solutions et les besoins, le mécanisme de subvention LiD vise également à contribuer à la prévention des déplacements. La structure de gouvernance

<sup>13</sup>Nexus fait référence aux liens entre les actions humanitaires, de développement et de paix. L'approche Nexus se réfère à l'objectif de renforcer la collaboration, la cohérence et la complémentarité. L'approche cherche à tirer parti des avantages comparatifs de chaque pilier - dans la mesure de leur pertinence dans le contexte spécifique - afin de réduire la vulnérabilité globale et le nombre de besoins non satisfaits, de renforcer les capacités de gestion des risques et de s'attaquer aux causes profondes des conflits. » De la recommandation du Comité d'aide au développement (CAD) sur le lien HDP Nexus Instruments juridiques de l'OCDE

<sup>14</sup>Dans certains contextes, en raison de la complexité que les composantes politiques de l'approche HDP Nexus introduisent, et du fait que parfois les autorités - souvent considérées comme les principales contreparties de l'action de développement - font partie du conflit, la mise en œuvre d'une véritable approche HDP pourrait ne pas être faisable pour certains bénéficiaires.

du mécanisme de subvention LiD garantit également que les points de vue des communautés humanitaires, de développement et de paix sont inclus grâce à une représentation dans tous les domaines.

La recommandation HDP du Comité d'aide au développement (CAD) guide le travail du mécanisme de subvention LiD en relation avec le lien HDP Nexus.<sup>15</sup> Il fournit un cadre pour renforcer la collaboration, la cohérence, la complémentarité et la programmation entre les acteurs humanitaires, de développement et de paix.

Le mécanisme de subvention LiD entend notamment contribuer au Pacte mondial sur les réfugiés (GCR)<sup>16</sup> en allégeant la pression sur les pays accueillant des réfugiés et en favorisant les possibilités pour les réfugiés de devenir autonomes.

## 6.1. Modalités d'attribution

Le mécanisme de subvention LiD suit deux modalités d'attribution :

**Attribution standard** : allouée via des fenêtres de financement, cette modalité constitue le principal processus de canalisation des subventions LiD. Le mécanisme de subvention LiD lancera un appel à proposition (AAP) et la fréquence, la portée spécifique de l'AAP et le montant des fonds à allouer à chaque fenêtres seront déterminés par le Comité de pilotage des projets (CPP), avec le soutien du Comité consultatif (CC). Un AAP peut inclure plusieurs fenêtres de financement. De plus amples détails sur les conditions d'éligibilité, les critères de sélection et les lignes directrices sont disponibles dans les Directives opérationnelles du Fonds de subvention LiD ; voir la section 9 pour plus de détails sur la structure de gouvernance du mécanisme de subvention LiD.

**Attribution de réserve** : Une attribution de réserve peut être mise de côté pour être utilisée en fonctions des besoins pour allouer directement des fonds en dehors de la procédure d'attribution standard normale. Étant donné que les fenêtres de financement de l'attribution standard sont déterminées chaque année, l'attribution de réserve donne au CPP la flexibilité d'attribuer un financement à des projets, *entre autres*, dans d'autres situations de déplacement, pour de nouvelles crises, des activités d'anticipation ou en dehors des délais fixés conformément à la stratégie d'attribution annuelle. Le montant du financement de réserve sera déterminé par le CPP. Dans le cas où le CPP confirme une attribution de réserve pour de nouvelles situations, l'engagement précoce des acteurs du développement sera souligné.

## 6.2. Portée thématique

Pour concevoir les projets, le mécanisme de subvention LiD propose cinq thèmes ou domaines d'intervention sur lesquels s'appuyer :

- **Développement des moyens de subsistance économiques** : La vision du mécanisme de subvention LiD relative aux moyens de subsistance est qu'elle « inclut les capacités, les atouts (y compris les ressources matérielles et sociales) et les activités nécessaires à un moyen de subsistance. Un moyen de subsistance est durable lorsqu'il peut faire face et se remettre du stress et des chocs et maintenir ou améliorer ses capacités et ses atouts, maintenant et à l'avenir, sans porter atteinte à la base de ressources naturelles. »<sup>17</sup> En particulier, le développement des moyens de subsistance économiques fait référence à la protection des moyens de subsistance et à la promotion des activités pour les personnes touchées par le déplacement qui comprennent, mais sans s'y limiter, la réparation des infrastructures, la réhabilitation et les améliorations mises en œuvre par le biais de vivres ou d'argent contre travail ou d'autres moyens, le remplacement des actifs tels que les outils, les bateaux et les semences, ainsi que les interventions axées sur la « diversification des stratégies de moyens d'existence ; créer des activités

<sup>15</sup>[Instruments juridiques de l'OCDE](#)

<sup>16</sup>Voir [le Forum mondial sur les réfugiés](#)

<sup>17</sup>Voir [Moyens de subsistance ruraux durables : concepts pratiques pour le 21e siècle](#)

alternatives génératrices de revenus ; fourniture de services financiers, tels que prêts et assurances ; et le renforcement des marchés. »<sup>18</sup>

- **Aménagement du territoire, logement et établissements humains** : Le mécanisme de subvention LiD comprend l'aménagement du territoire « comme des méthodes utilisées en grande partie par le secteur public pour influencer la distribution future des activités dans l'espace » et « est entrepris dans le but de créer une organisation territoriale plus rationnelle des utilisations du sol et des liens entre ces utilisations, pour équilibrer les exigences de développement avec la nécessité de protéger l'environnement et d'atteindre certains objectifs de développement social et économique. Il englobe des mesures visant à coordonner les impacts spatiaux d'autres politiques sectorielles afin de parvenir à une répartition plus uniforme du développement économique entre les régions que ce qui serait autrement créé par les forces du marché, et de réglementer la conversion des utilisations des terres et des propriétés. »<sup>19</sup> En général, ce thème s'aligne sur l'ODD 11 qui stipule « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». L'ODD 11 cible et fait référence aux interventions axées sur l'accès à un logement et à des services de base adéquats, sûrs et abordables, à la modernisation des bidonvilles, à l'amélioration des systèmes nationaux et locaux participatifs, intégrés et durables de planification et de gestion du développement urbain et rural et à l'accès aux transports durables.
- **Prestation de services intégrés** (c.-à-d. santé, éducation, eau et assainissement, énergie.) : La prestation de services intégrés fait référence à l'intégration des services sociaux et publics pour la population. Il se concentre sur le partage des connaissances et facilite la réduction des silos et des doubles emplois, menant à de meilleurs résultats pour les individus, les familles et les communautés.<sup>20</sup> Pour le mécanisme de subvention LiD, l'intégration des services fait référence aux services fournis aux réfugiés séparément des populations du pays hôte et qui sont généralement administrés par des acteurs humanitaires plutôt que par les gouvernements hôtes. D'un autre côté, il inclut également l'intégration horizontale, qui rassemble des services, des professions et des organisations traditionnellement séparés dans différents secteurs (par exemple, la santé, l'éducation, WASH) pour mieux servir les utilisateurs de services ayant de multiples désavantages et des besoins complexes.<sup>21</sup>
- **Protection dans le cadre du développement.** Le mécanisme de subvention LiD applique la définition large de la protection de l'IASC qui se réfère à « toutes les activités visant à assurer le plein respect des droits de l'individu conformément à la lettre et à l'esprit des corps juridiques pertinents (c'est-à-dire les droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés). » En particulier, en raison de l'accent mis sur les approches axées sur le développement, l'accent est mis sur les activités de protection étroitement liées au développement, telles que le renforcement des systèmes nationaux de protection (y compris la protection de l'enfance et la protection contre la violence sexiste), l'accès à différents droits socio-économiques, justice/état de droit, logement, questions foncières et immobilières, enregistrement et gestion de l'identité, délivrance de documents, conseils et soutien psychosocial. Plus précisément, des activités de protection mettant l'accent sur les solutions durables, l'amélioration de la cohésion sociale entre les personnes déplacées et les communautés d'accueil et l'inclusion de la protection dans les plans de développement nationaux sont souhaitées.
- **Répondre à la mobilité humaine liée aux catastrophes et au climat.** Le mécanisme de subvention LiD comprend la mobilité humaine liée au climat comme le mouvement de personnes entraîné par des changements soudains ou progressifs du temps ou du climat. Cela peut inclure des mouvements temporaires et permanents, saisonniers et singuliers, ainsi que sur un spectre allant du mouvement volontaire au déplacement forcé.<sup>22</sup> Il peut se situer à l'intérieur des frontières d'un État ou au-delà de ses frontières. Une catastrophe est comprise comme une « perturbation grave du fonctionnement d'une

<sup>18</sup>[Une définition pratique des moyens d'existence | i](#)

<sup>19</sup>[Commission économique pour l'Europe](#)

<sup>20</sup>[Prestation de services intégrés](#)

<sup>21</sup>[1 Organisation de coopération et de développement économique Organisation de coopération et de développement économiques](#)

<sup>22</sup>Comme il n'y a pas de définition juridique internationale pour ce terme, ou pour la mobilité humaine liée au climat plus généralement, le mécanisme de subvention LiD considère la définition large de l'ODI suivante : <https://cdn.odi.org/media/documents/10996.pdf>

communauté ou d'une société entraînant des pertes et des impacts humains, matériels, économiques ou environnementaux étendus, qui dépassent la capacité de la communauté ou de la société touchée à faire face en utilisant ses propres ressources » et aux « perturbations déclenchées par ou liées aux aléas naturels hydrométéorologiques et climatologiques, y compris les aléas liés au réchauffement climatique anthropique, ainsi que les aléas géophysiques. »<sup>23</sup> Les interventions sous ce thème pourraient porter sur les catastrophes à déclenchement soudain ou à évolution lente. Les catastrophes soudaines « comprennent les risques hydrométéorologiques tels que les inondations, les tempêtes de vent ou les glissements de terrain, et les risques géophysiques, notamment les tremblements de terre, les tsunamis ou les éruptions volcaniques ». <sup>24</sup> Les catastrophes à évolution lente « sont liées à des processus de dégradation de l'environnement tels que les sécheresses et la désertification, l'augmentation de la salinisation, l'élévation du niveau de la mer ou le dégel du pergélisol ». <sup>25</sup> La lutte contre les catastrophes et la mobilité humaine liée au climat comprend diverses activités proactives et réactives qui visent - selon le contexte - à la prévention, l'atténuation, l'adaptation ou le soutien des mouvements liés au climat, et peuvent inclure, entre autres, la réduction des risques de catastrophe, la résilience, la construction, l'adaptation au changement climatique et les activités de réinstallation planifiées appuyées. L'objectif est de répondre « au besoin d'assistance, de protection et de solutions durables pour les personnes déplacées par le changement climatique, de gérer les risques climatiques pour ceux qui restent et de soutenir les opportunités pour les migrants volontaires de s'adapter au changement climatique. »<sup>26</sup>

Dans la sélection des projets, le caractère innovant des propositions ainsi que la diversité entre ces cinq thèmes seront pris en considération.

Cela peut être adapté par le CPP du mécanisme de subvention LiD en fonction des priorités identifiées. Quelques exemples de types d'actions possibles sous chaque thème sont présentés ci-dessous dans le tableau 1 :

---

<sup>23</sup>[Programme de protection de l'Initiative Nansen](#)

<sup>24</sup>[Définitions clés - Déplacement en cas de catastrophe](#)

<sup>25</sup>Ibid

<sup>26</sup><https://cdn.odi.org/media/documents/10996.pdf>



**Tableau 1**

Secteur/Thème	Exemples possibles
<b>Développement des moyens de subsistance économiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subventions salariales pour accroître l'employabilité en acquérant une expérience de travail dans le pays d'accueil ;</li> <li>- Formation linguistique, professionnelle, commerciale et autres compétences pour réduire l'inadéquation des compétences ;</li> <li>- Accès aux marchés et aux interventions sur la chaîne de valeur ;</li> <li>- Transferts ponctuels pour augmenter les actifs productifs ;</li> <li>- Un accès sécurisé à des services financiers à bas prix pour les personnes en déplacement ;</li> <li>- Les interventions favorisant la mobilité de la main-d'œuvre ;</li> </ul>
<b>Aménagement du territoire, logement et établissements humains</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moderniser / connecter un camp de personnes déplacées / un camp de réfugiés / une installation à une ville ;</li> <li>- Coopération technique avec les autorités d'une ville pour accroître sa capacité à mieux gérer les afflux et les sorties de personnes déplacées ;</li> <li>- Argent contre abri dans le cadre du soutien au retour volontaire des PDI / réfugiés ;</li> </ul>
<b>Prestation de services intégrée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des espèces polyvalentes combinées à une assistance juridique, à un changement de comportement ou à des interventions de soutien au marché ;</li> <li>- Partenariat avec le secteur privé pour fournir des solutions durables en matière d'eau et d'énergie aux communautés déplacées ;</li> <li>- Les interventions qui aident à inclure les enfants réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux ;</li> <li>- Les interventions de collecte des déchets qui emploient des migrants / personnes déplacées et des membres de la communauté d'accueil ;</li> <li>- Appui au système de santé local pour inclure les réfugiés ou les déplacés internes ;</li> </ul>
<b>Protection dans le cadre du développement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention facilitant l'accès aux attributions sociales (par exemple, pensions de vieillesse et d'invalidité, attributions de veuve, etc.) et l'accès aux permis de travail ;</li> <li>- Les interventions en matière de logement, foncier et immobilier (HLP) dans le cadre de solutions durables (liées à la fois aux biens laissés pour compte et aux problèmes d'occupation au lieu de résidence) ;</li> <li>- Argent contre protection combiné avec un soutien psychosocial, une gestion de cas ou des conseils juridiques ;</li> <li>- Des interventions explorant la manière de mieux intégrer la protection dans les plans de développement nationaux ou dans les activités de réponse aux urgences à évolution lente liées au changement climatique ;</li> </ul>
<b>Répondre à la mobilité humaine liée aux catastrophes et au climat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre un projet conçu après une évaluation à l'aide de l'outil Initiative pour le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe (CADRI) dans un contexte de nombreuses personnes déplacées/réfugiés ;</li> <li>- Les interventions liées aux évacuations et à la planification d'urgence pour les catastrophes impliquant des personnes déplacées et en s'appuyant sur leurs expériences ;</li> <li>- Des projets impliquant des personnes déplacées des zones rurales ayant des compétences agricoles et forestières pour rendre une ville écologique afin d'accroître son adaptation au changement climatique ;</li> <li>- Des projets agricoles visant à fournir des cultures mieux adaptées aux contextes de salinisation et de désertification ;</li> <li>- Des projets offrant une protection et des solutions aux personnes déplacées liées au climat</li> <li>- Des projets pour les populations à risque de déplacement.</li> </ul>



Les propositions du candidat doivent clairement identifier l'implication actuelle et future des personnes affectées par le déplacement dans la hiérarchisation, la planification et la mise en œuvre d'une proposition donnée.

### 6.3. Portée géographique

Le CPP déterminera la liste des pays éligibles pour chaque fenêtre de financement qui sera axée sur une situation particulière de déplacement forcé. Le CPP peut s'inspirer, sans s'y limiter, des critères de l'Association internationale de développement (AID) 18 de la BM/HCR et de l'IDA19 pour la Fenêtre pour les communautés d'accueil et les réfugiés (FCAR)<sup>27</sup>, les priorités de l'UE, les statistiques du HCR et de l'Observatoire des déplacements internes (IDMC), les résultats des travaux du Joint Data Center HCR/BM, la complémentarité avec d'autres actions de l'UE et l'indice de risque global INFORM.<sup>28</sup>

La complémentarité avec d'autres actions financées par l'UE et non-UE sera recherchée. Les chevauchements avec d'autres sources de financement adéquates existantes doivent généralement être évités afin d'apporter une valeur ajoutée en comblant les déficits de financement. Cependant, dans les cas où les interventions permettent un renforcement bienvenu des efforts en cours, un certain chevauchement peut être approuvé.

En général, la sélection des pays éligibles aux attributions standard sera guidée par les critères suivants<sup>29</sup> :

Critères des PDI :	Critères des réfugiés :
Être confronté à une situation de PDI et avoir des PDI suite à un conflit ou une catastrophe <sup>30</sup> ;	Accueillir une importante population de réfugiés - guide : au moins 25 000 réfugiés <sup>31</sup> , ou les réfugiés doivent représenter au moins 0,1 pour cent de sa population ;
Disposer d'un cadre adéquat pour la protection des PDI ;	Disposer d'un cadre adéquat pour la protection des réfugiés ;
Avoir un engagement clair à faire face à la situation des PDI, un plan d'action ou une stratégie avec des étapes concrètes, y compris des réformes politiques possibles pour des solutions à long terme qui profitent aux PDI et aux communautés d'accueil (fenêtre d'opportunité) ;	Avoir un engagement clair à faire face à la situation des réfugiés, un plan d'action ou une stratégie avec des mesures concrètes, y compris des réformes politiques possibles pour des solutions à long terme qui profitent aux réfugiés et aux communautés d'accueil (fenêtre d'opportunité) ;

De plus, et conformément à la vision du mécanisme de subvention LiD de soutenir de manière plus inclusive les populations touchées par les déplacements, le mécanisme de subvention peut envisager d'inclure, au-delà des critères listés ci dessus pour les réfugiés et de PDI, les rapatriés, les réfugiés sans papiers, les apatrides,

<sup>27</sup>Pays éligibles à l'IDA19 : Burundi, Burkina Faso, RDC, Mauritanie, Rwanda, Cameroun, Tchad, République du Congo, Djibouti, Éthiopie, Niger, Pakistan, Ouganda, Bangladesh

<sup>28</sup>INFORM Global Risk Index 2021, [INFORM - Global, Open-Source Risk Assessment for Human Crisis and Disasters](#), The European Commission Disaster Risk Management Knowledge Centre, 2020

<sup>29</sup>Ce critère pour les situations de réfugiés est dérivé de IDA18 WHR mais, comme mentionné, d'autres considérations - telles que les priorités de l'UE, les déficits de financement, les données et définitions du HCR et de l'IDMC, les statistiques INFORM et les besoins en temps réel - sont également prises en compte dans l'élaboration de l'étendue géographique exacte des fenêtres de financement.

<sup>30</sup>La définition de la situation des PDI doit être déterminée par le CPP sur la base des conseils du CC pour chaque situation de déplacement.

<sup>31</sup>Se référant à la difficulté de trouver des données exactes et aux fluctuations des nombres, cela doit être considéré comme un chiffre approximatif et indicatif.

les communautés hôtes et les personnes déplacées par des catastrophes conformément à l'engagement de l'Agenda 2030 de ne laisser personne de côté.

## 6.4. Critères clés recommandés

Les projets bénéficiant du mécanisme de subvention LiD s'aligneront sur les principes directeurs et viseront à répondre aux exigences énumérées ci-dessous, afin de contribuer à des résultats plus durables.

Selon la fenêtre de l'AAP, c'est-à-dire la situation spécifique affectée par le déplacement, certains des critères peuvent être définis comme critères d'éligibilité tandis que d'autres feront partie de l'évaluation, qui comprendra une évaluation de la qualité des projets. Les critères spécifiques seront disponibles pour tous les candidats aux AAP.

- Pour être **pertinents** par rapport aux objectifs, priorités et thèmes du mécanisme de subvention LiD, il convient de démontrer la capacité à avoir un impact et, le cas échéant, une opportunité politique d'engagement ;
- Considérer **des questions transversales telles que les urgences de santé publique et la résilience aux pandémies, le genre ainsi que l'environnement et le changement climatique**. En plus d'être aussi inclusifs que possible, tous les projets doivent mener une analyse pour démontrer comment le projet contribue à la prévention des urgences de santé publique et à la résilience, est sensible au genre et améliore l'égalité des genres ainsi que contribue à l'atténuation du changement climatique et à la protection de l'environnement ;
- Soutenir la **collaboration et le partenariat égal** est un moteur sous-jacent du mécanisme de subvention LiD conformément à la nouvelle façon de travailler<sup>32</sup> et aux engagements du Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF) et du Pacte mondial sur les réfugiés (GCR)<sup>33</sup> afin de poursuivre des approches multipartites et de partenariat. Les propositions de projets doivent être présentées par deux organisations ou plus en partenariat **et au moins un acteur doit être une entité nationale/locale** pour faciliter l'engagement et la participation des acteurs locaux, l'appropriation locale et donc la durabilité de l'intervention.
- Pour assurer une meilleure cohérence des politiques pour le développement durable, **les projets doivent aborder simultanément au moins deux thèmes/domaines d'intervention du mécanisme de subvention LiD**. Cela permettrait de meilleurs liens entre les différents objectifs de développement durable<sup>34</sup> grâce à une programmation intersectorielle intégrée. Par exemple, une intervention de collecte des déchets qui emploie des migrants/personnes déplacées et des membres de la communauté d'accueil combinerait une prestation de services intégrés et des interventions de développement des moyens de subsistance économiques.
- Les projets doivent être conçus **sur la base d'une base de données suffisante, y compris, mais sans s'y limiter, une évaluation multisectorielle conjointe et les données existantes peuvent être utilisées à cette fin**. Les projets sont également encouragés à envisager de s'attaquer à un problème qui fait partie **des trois principales priorités des personnes touchées par le déplacement<sup>35</sup> ou un objectif/une solution proposée par les réfugiés/PDI et la communauté d'accueil**. Les outils de classement des priorités<sup>36</sup> pourraient être utilisés dans les évaluations participatives et les résultats reflétés dans la proposition de projet ;

<sup>32</sup>Sur la nouvelle façon de travailler : [https://www.un.org/jsc/content/new-way-working#:~:text=The%20New%20Way%20of%20Working%20\(NWOW\)%20calls%20on%20humanitaire%20et,%20vulnérabilité%20plus%20multiple%20ans](https://www.un.org/jsc/content/new-way-working#:~:text=The%20New%20Way%20of%20Working%20(NWOW)%20calls%20on%20humanitaire%20et,%20vulnérabilité%20plus%20multiple%20ans)

<sup>33</sup>Cadre d'intervention global pour les réfugiés

<sup>34</sup>[Les 17 objectifs | Le développement durable](#)

<sup>35</sup>Cette exigence n'est pas applicable à l'attribution de réserves, en particulier lorsqu'elle est utilisée pour une réponse rapide.

<sup>36</sup>Par exemple, outil de [Classement des problèmes et des préférences](#)

- **Élément de renforcement/partage des capacités.** Les partenariats entre organisations/entités doivent explorer comment les partenaires peuvent renforcer leurs capacités mutuelles. Par exemple, les acteurs internationaux peuvent fournir le financement ou l'assistance technique nécessaire à divers acteurs nationaux et locaux, y compris des organisations dirigées par des réfugiés et des PDI, pour mettre en œuvre de grands programmes et innover. Les acteurs nationaux et locaux peuvent à leur tour explorer comment ils peuvent renforcer les connaissances locales des acteurs internationaux et établir des liens.
- Appliquer une **approche de renforcement du système** qui évite la création de **structures parallèles**, mais au contraire, dans toute la mesure du possible, **s'appuie sur les services, plates-formes, cadres et forums existants**.
- Il existe une multitude de **mécanismes et d'outils de coordination** ; les projets doivent donc explorer les moyens de faciliter l'accès à ces ressources et mettre l'accent sur les synergies, entre autres, avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'UNDAF, le processus de résultats collectifs, le groupe de travail sur les solutions durables, les clusters, CADRI ;
- En termes de **durabilité**, les subventions LiD doivent démontrer comment le projet contribuera à des résultats durables évolutifs au-delà de la période de subvention. La subvention peut être utilisée comme financement de démarrage. Quoi qu'il en soit, tous les projets doivent démontrer la reproductibilité ou la poursuite des activités au-delà de l'utilisation du financement de démarrage fourni par le mécanisme de subvention LiD.
- Le **cofinancement** est nécessaire pour les OIG, les OING, les autorités nationales, les académies, les fondations et les acteurs du secteur privé tant internationaux que locaux. Les autorités locales et les acteurs locaux non étatiques (par exemple, les OSC) sont exemptés de cette exigence. La nature et le pourcentage du cofinancement requis seront définis dans les AAP.
- Pour être **innovante**, la proposition doit fournir une solution au problème de développement défini qui a un fort potentiel d'impact social à une plus grande échelle ou montre des preuves de l'obtention de résultats nettement meilleurs à un coût moindre par rapport aux solutions existantes. Le mécanisme de subvention LiD définit l'innovation au sens large comme « incluant de nouveaux modèles commerciaux, des pratiques politiques, des technologies, des connaissances comportementales ou des moyens de fournir des produits et des services ». <sup>37</sup> Les projets axés sur l'innovation incrémentale et low-tech sont également encouragés, ainsi que les propositions high-tech et peu orthodoxes. L'innovation proposée doit soutenir les populations touchées par le déplacement plus efficacement que les approches existantes.

Bien que n'étant pas un critère explicite, les propositions de projets à mettre en œuvre dans deux pays voisins pour faire face à une situation de réfugiés sont encouragées. Celles-ci pourraient inclure, entre autres, des approches territoriales proches des frontières et des mouvements transfrontaliers, le soutien de plates-formes régionales, etc.

Afin de promouvoir la diversité et de permettre à diverses institutions / organisations de participer, chaque entité ne pourra soumettre qu'une seule proposition par fenêtre de financement ou par AAP, comme spécifié dans la stratégie d'attribution spécifique annuelle.

Le CPP peut décider de changer ou d'adapter les critères et ce changement sera alors noté dans la stratégie d'attribution spécifique.

<sup>37</sup>Inspiré de la définition de l'innovation [du Global Innovation Fund](#).

## 6.5. Taille et durée des subventions

Les subventions que le mécanisme de subvention LiD allouera peuvent être comprises entre 500 000 et 2 000 000 EUR. Le comité de pilotage des projets, sur avis du comité consultatif, peut ajuster la fourchette des différentes fenêtres de financement en fonction des besoins évalués et des priorités. Compte tenu de l'objectif de développement de l'installation, le calendrier des subventions sera idéalement pour une période d'au moins 24 mois. Les attributions et les délais exacts seront déterminés par le CPP sur avis du Comité consultatif en fonction du besoin et des circonstances des subventions à octroyer.<sup>38</sup>

## 7. Thèmes transversaux

### 7.1 Environnement et changement climatique

La stratégie est engagée en faveur de la durabilité environnementale et de l'adaptation au changement climatique. Ainsi, tous les projets qui demandent des subventions LiD doivent démontrer une analyse approfondie de l'impact environnemental et des mesures prises pour réduire les effets néfastes (par exemple, l'utilisation de matériaux et de produits durables, réduction des déplacements, réunions en ligne si possible, utilisation réduite de papier).

Le lien entre l'environnement et la migration est principalement décrit en termes négatifs, mettant l'accent sur les déplacements forcés dus au changement climatique ou aux effets négatifs des camps et des établissements humains sur l'environnement. Pourtant, le mécanisme de subvention LiD invite les projets à explorer comment les personnes déplacées de force pourraient devenir des contributeurs importants à l'atténuation du changement climatique. Par exemple, les personnes déplacées du milieu rural vers le milieu urbain pourraient avoir un lien plus fort avec la nature et les compétences qui pourraient être appliquées dans les villes « vertes » en augmentant les infrastructures vertes et la couverture végétale pour faire face aux vagues de chaleur plus fréquentes et plus fortes. Les personnes déplacées de force peuvent également avoir des connaissances et une expérience de première main à partager sur les évacuations rapides dues à des catastrophes naturelles ou à des violences, ce qui peut aider à améliorer la préparation de la communauté hôte face aux évacuations, par exemple en raison d'inondations.

### 7.2 Âge, genre et diversité

L'intégration d'une perspective spécifique au genre est un principe transversal important. Tous les partenaires de mise en œuvre (PMO) doivent donc démontrer une analyse de genre et être sensibles aux différents besoins des femmes, des hommes, des garçons et des filles. S'agissant de l'intersectionnalité du genre avec d'autres formes de discrimination, les PMO devraient également être conscients des circonstances spécifiques des personnes appartenant à des minorités raciales/ethniques/religieuses, des personnes LGBTIQ et des personnes handicapées. Les projets devront décrire les connaissances et les capacités liées au genre ou le renforcement des capacités, établir ou disposer déjà de systèmes et processus pour mesurer les résultats en matière d'égalité des genres et envisager l'autonomisation des femmes chaque fois que possible. Les données pertinentes devraient être décomposées par âge et par genre dans la mesure du possible.

L'intégration des points de vue et des préoccupations des femmes, des hommes, des garçons et des filles, ainsi que ceux d'autres groupes divers, dans la conception et la mise en œuvre du projet sera expressément évaluée au cours du processus d'évaluation. Les projets démontrant une implication significative et une attention aux groupes seront évalués de manière plus positive. Les spécificités du genre, de l'âge, de la diversité et du déplacement sont également intégrées dans le cadre de suivi par le biais de priorités transversales et d'indicateurs de résultats obligatoires.

<sup>38</sup>Le montant et les délais seront précisés dans l'appel à propositions.

L'UNOPS dispose de plusieurs outils d'intégration de la dimension de genre, tels que la liste de contrôle de l'UNOPS pour l'intégration de la dimension de genre, la boîte à outils pour l'intégration de la dimension de genre, le cycle de vie du projet d'intégration de la dimension de genre, etc. Ces outils sont facilement disponibles dans plusieurs langues et peuvent, avec les consultations avec le spécialiste du suivi et de l'évaluation de LiD, bénéficier au travail des PMO.

### 7.3 Les urgences de santé publique et leur impact

Depuis l'écllosion de la pandémie COVID-19, la vie des personnes touchées par le déplacement a été remise en question de multiples façons. Tous les candidats aux financements du mécanisme de subvention LiD sont censés analyser comment leur projet pourrait contribuer à prévenir les urgences de santé publique, comme la COVID-19, et aider à rendre les économies locales plus résilientes vis-à-vis des divers impacts du virus et les mesures mises en place pour gérer les pandémies.

En fonction des thèmes choisis par les PMO, l'analyse pourrait explorer, *entre autres*, comment le projet aide à faire face aux restrictions croissantes en termes d'accès des communautés déplacées aux soins de santé et à l'éducation, à améliorer la mobilité de la main-d'œuvre, à diversifier leurs stratégies de subsistance ou à contrebalancer l'impact économique et social négatif de mouvements transfrontaliers plus limités.

Les acteurs humanitaires et de développement doivent également illustrer comment leurs modalités de travail évoluent pour s'adapter aux mouvements internationaux limités et, par exemple, donner la priorité aux stratégies de localisation qui renforcent et mettent en avant les capacités et les acteurs locaux dans un contexte de déplacement forcé donné.

## 8. Parties prenantes clés et partenaires de mise en œuvre éligibles

Les principales parties prenantes du mécanisme de subvention LiD sont : les personnes déplacées de force et leurs communautés d'accueil, les autorités nationales et locales des pays d'accueil, les prestataires de services du secteur privé, les chambres de commerce, les organisations représentant les travailleurs, les organisations de la société civile, l'UE, les organismes régionaux, l'ONU et les agences internationales, organisations internationales et non gouvernementales.

En ce qui concerne les partenaires de mise en œuvre (PMO) éligibles, les types d'entités suivants pourraient postuler dans le cadre de partenariats :

- **les gouvernements, y compris les ministères de tutelle concernés et les autres autorités nationales ou régionales de l'État ;**
- **les municipalités locales ;**
- **les organisations non gouvernementales locales, les initiatives dirigées par les réfugiés, les PDI et les organisations dirigées par les apatrides ou d'autres personnes affectées par le déplacement, les organisations de la société civile ;**
- **l'ONU et les agences internationales ;**
- **les organismes régionaux ;**
- **les organisations internationales non gouvernementales ;**
- **les acteurs du secteur privé internationaux et locaux, chambres de commerce, réseaux d'acteurs privés locaux et organisations représentant les travailleurs.**

## 9. Gouvernance du mécanisme de subvention LiD

*La mise en œuvre de la stratégie est guidée par le contrat entre l'UNOPS et l'UE, par les procédures opérationnelles standard du mécanisme de subvention et de ses organes directeurs<sup>39</sup>.*

### 9.1 Comité consultatif du mécanisme de subvention LiD

Le CC fournit des conseils non contraignants sur la direction générale du mécanisme de subvention LiD au Comité de pilotage des projets (CPP), y compris la stratégie et les stratégies d'attribution spécifiques. Leurs conseils seront basés sur leur expertise et leur expérience spécifiques et collectives dans le domaine du déplacement forcé et de l'action humanitaire/du développement/de la consolidation de la paix.

Le comité consultatif, qui a l'avantage d'être une structure mondiale, soutient en outre le CPP et l'UNOPS, en tant que gestionnaire du mécanisme de subvention, pour partager les preuves et les connaissances à tous les niveaux (mondial, régional, national et local) grâce à des échanges sur l'apprentissage des meilleures pratiques en matière de déplacement forcé. Le CC conseille en outre le CPP concernant la réplique de programmes innovants et efficaces à travers toute la portée géographique du mécanisme de subvention.

Le CC est composé d'un groupe central de représentants permanents au niveau mondial. En outre, le CC fait appel à d'autres parties prenantes pertinentes possédant une expertise et une expérience suffisamment diversifiée sur une base ad hoc afin de garantir que le CPP reçoit les conseils les plus précis et les plus complets. Voir l'annexe 2 pour la composition proposée du CC.

### 9.2 Comité consultatif local de projet (CCLP)

Compte tenu de l'importance de comprendre les besoins et les contextes locaux, le mécanisme de subvention LiD établira des CCLP pertinents pour certains pays/groupes de pays (en fonction de la zone géographique du projet). La composition exacte des CCLP sera déterminée dans chaque pays/groupe de pays, en fonction des particularités des différents contextes ; mais comprendra au minimum les représentants des autorités compétentes, les personnes affectées par le déplacement, les délégations de l'UE, des Nations Unies et de la société civile ayant une expertise dans le déplacement forcé et les organisations communautaires dirigées par des réfugiés et des PDI, si elles sont actives dans le contexte de la mise en œuvre de projets. En premier lieu, les comités consultatifs locaux de projets seront établis une fois que les projets seront sélectionnés pour les différents pays/groupes de pays et pourront exister au niveau national ou multinational (ou peut-être à un niveau plus local si nécessaire). L'établissement du CCLP pour les appels à proposition ultérieures peut être décidé plus tôt dans le processus, s'il est jugé utile<sup>40</sup>.

Le rôle du CCLP devrait constituer un rôle clé en conseillant et en coordonnant les efforts avec les partenaires d'exécution de LiD, ainsi que dans le domaine de l'identification et de l'évaluation des bonnes pratiques et la promotion de la composante d'apprentissage du mécanisme de subvention LiD. Le dernier volet concernant l'apprentissage prévoit une interaction avec le Comité consultatif mondial. Le CCLP peut également soutenir l'équipe LiD en ce qui concerne le suivi des projets, si nécessaire.

Le rôle exact du CCLP est encore en cours d'approfondissement, bien que l'on s'attende à ce que l'expérience et les enseignements du premier appel à proposition éclairent les améliorations de la structure et de l'utilisation du CCLP pour la future gestion du mécanisme de subvention. La structure exacte peut également être légèrement différente selon les situations.

<sup>39</sup>Les TdR du Comité consultatif se trouvent à l'annexe 2.

<sup>40</sup>Une évaluation du conflit d'intérêts potentiel ou perçu des membres prévus du CCLP devra faire partie de la prise de décision en ce qui concerne la décision d'établir ou non le CCLP à un stade antérieur du processus.

### 9.3 Comité de pilotage des projets du mécanisme de subvention LiD

Le CPP est chargé de fournir la direction stratégique au mécanisme de subvention LiD. Le CPP validera la stratégie et prendra des décisions sur l'attribution des fonds en fonction des critères du mécanisme de subvention (à savoir, l'identification de la zone géographique, les thèmes à couvrir, le type et le montant de la subvention, la validation de la sélection et le calendrier). Le CPP surveillera en outre la mise en œuvre de la stratégie tout au long du cycle de vie des subventions.

L'autorité décisionnelle pour l'utilisation stratégique du mécanisme de subvention incombe entièrement à la Commission européenne, en tant que présidente du CPP.

L'adhésion au CPP sera étendue à tout nouveau donateur du mécanisme de subvention.

### 9.4 Comité d'évaluation des subventions (*structure temporaire*)

Le comité d'évaluation est une structure temporaire créée pour évaluer les soumissions et faire des recommandations au CPP, qui valide les propositions sélectionnées, et à l'autorité compétente de l'UNOPS pour l'attribution des accords de subvention. Un comité d'évaluation distinct est convoqué pour chaque appel à proposition.

La composition du comité sera ajustée pour refléter la nature spécifique régionale/nationale de chaque fenêtre de financement et pour s'assurer que les représentants et les experts concernés sont représentés. Le comité sera composé d'un maximum de cinq personnes, avec l'UNOPS en tant que président. L'UNOPS doit également avoir une représentation majoritaire au sein du comité, conformément à sa politique. Le comité d'évaluation des subventions doit comprendre au moins une personne ayant une expertise géographique et une personne ayant une expertise technique.

Afin de contextualiser davantage le processus d'évaluation et de s'assurer que les perspectives et les priorités locales sont bien reflétées, l'équipe LiD doit préparer, en participation avec des experts régionaux/nationaux, une analyse de la situation pour chaque situation de déplacement, y compris des aperçus des pays. Ces analyses situationnelles seront utilisées pour guider le comité d'évaluation.

Les lignes directrices d'évaluation ont été élaborées pour inclure un tableau de bord d'évaluation complet qui vise à différencier le bien du très bien, conformément à la stratégie LiD. Les critères d'évaluation seront disponibles pour tous les candidats aux AAP.

Afin d'évaluer la composante innovation et de mieux déterminer quels projets ont le potentiel d'être catalytiques, de sortir de l'ordinaire et ont un potentiel de mise à l'échelle, l'équipe du mécanisme de subvention LiD contactera des experts en innovation dans le domaine concerné pour obtenir des conseils. Dans le même ordre d'idées, des conseils d'experts thématiques concernant les cinq thèmes LiD peuvent être sollicités.

### 9.5 Gestionnaire du mécanisme de subvention LiD

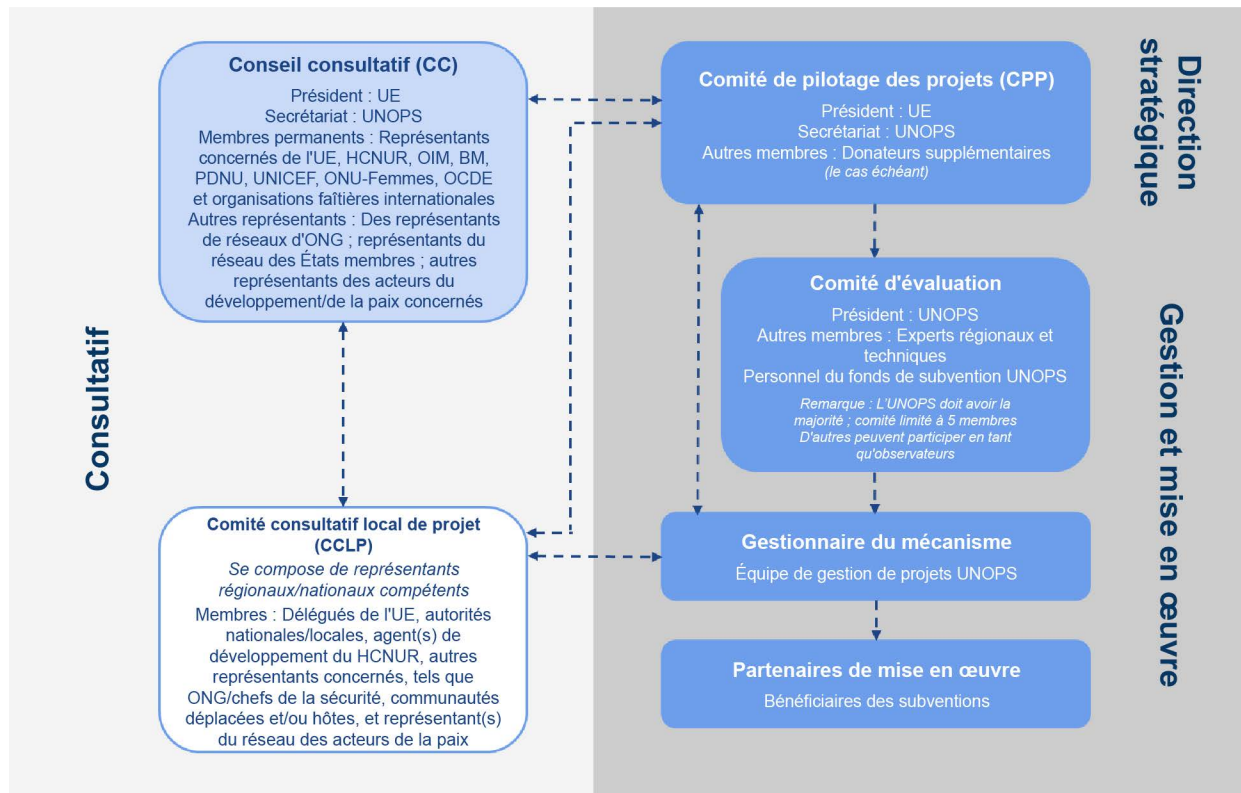
L'UNOPS a été engagé en tant que gestionnaire du mécanisme de subvention LiD. L'UNOPS est ainsi responsable de la gestion quotidienne du mécanisme de subvention LiD, y compris de la gestion de la sélection, de l'émission et de la gestion des accords de subvention, de la gestion financière et du suivi et de l'évaluation des projets approuvés dans le cadre du mécanisme de subvention.



## 9.6. Partenaires de mise en œuvre

Les PMO du mécanisme de subvention LiD sont chargés de fournir les résultats des projets approuvés financés par le mécanisme de subvention conformément à la convention de subvention, au cadre logique et au budget.

Les PMO peuvent varier en termes de type d'entité et d'emplacement géographique. Veuillez consulter la section 8.



Graphique : Structure de gouvernance du mécanisme de subvention LiD

## 10. Activer la stratégie

### 10.1. Grâce à une participation significative des communautés déplacées

Engagé en faveur d'approches communautaires et centrées sur les personnes, le mécanisme de subvention LiD a incorporé diverses façons d'assurer une participation significative des communautés affectées par le déplacement.

En ce qui concerne la sélection des subventions, les AAP et le processus d'évaluation évaluent l'engagement significatif des personnes affectées par le déplacement et les demandes qui démontrent une implication importante obtiendront des scores plus élevés. Plus concrètement, le processus évalue si le projet répond à l'une des trois principales priorités exprimées par les personnes affectées, le niveau d'engagement de la population dans la conception du projet lui-même, ainsi que leur implication dans la livraison/mise en œuvre du projet.



En outre, le mécanisme de subvention LiD demande aux candidats de postuler dans le cadre d'un partenariat dans lequel au moins un des partenaires est une entité nationale ou locale. Les partenaires locaux du secteur privé, les représentants des municipalités locales et les organisations communautaires locales incluent souvent des personnes affectées par le déplacement. Cette exigence devrait donc soutenir la participation significative des communautés touchées par le déplacement tout au long du projet.

Le mécanisme de subvention LiD traduira son AAP et d'autres documents en français et en espagnol afin de le rendre plus accessible localement. En outre, des webinaires seront organisés à l'intention des bénéficiaires potentiels afin d'examiner les exigences de l'AAP, notamment pour aider les organisations non traditionnelles, et d'autres ayant des niveaux de capacité inférieurs à ce niveau, à répondre aux AAP.

La structure de gouvernance du mécanisme de subvention LiD vise également à impliquer les personnes affectées par le déplacement qui feront partie des membres des CCLP. Enfin, des efforts seront faits pour examiner comment ils seront impliqués dans la collecte, l'évaluation et la diffusion des bonnes pratiques.

## 10.2. Par des synergies avec l'action d'autres acteurs LiD en UE

La cohérence et la complémentarité avec les deux autres composantes de l'action LiD en UE sont essentielles pour garantir que les synergies possibles sont explorées et maximisées. Liens avec la première et la deuxième composante, le projet financé par l'UE sur l'action de développement multilatérale sur les déplacements forcés par le biais du HCR/Banque mondiale/Joint Data Center, le déploiement d'agents principaux de développement et de plates-formes régionales, est assuré à plusieurs étapes du travail de gestion du mécanisme de subvention LiD, y compris :

- Le HCR et les GBM qui sont des acteurs clés dans la mise en œuvre des 1er et 2e composants de l'action de l'UE font partie du groupe consultatif pour la gestion du mécanisme de subvention LiD.
- Les synergies avec les deux autres composantes de l'action de l'UE sont un élément important dans la sélection des pays éligibles dans le cadre de la stratégie d'attribution spécifique.
- Des réunions régulières avec les équipes du JDC et du HCR mettant en œuvre la deuxième composante et l'équipe de l'UE sont organisées pour échanger des informations et discuter de la manière dont des synergies pourraient être créées dans un contexte particulier entre les trois composantes de l'action de l'UE.
- Les données produites par le JDC seront prises en compte dans le processus de sélection des PMO pour hiérarchiser les projets sur la base des données collectées dans les pays considérés.
- L'équipe UNOPS assurera la liaison avec les agents de développement du HCR pour obtenir des contributions et des conseils concernant les projets du mécanisme de subvention LiD en cours dans les pays qu'ils couvrent.

## 10.3. En s'appuyant sur ce qui existe déjà

Le mécanisme de subvention LiD veut promouvoir et tester de nouvelles idées et méthodes de travail, tout en mettant l'accent sur la construction d'évaluations, de partenariats, de services, de fonds de coordination, de plates-formes, de cadres, de forums et d'outils existants. Par conséquent, les candidats doivent s'inspirer des données et des sources d'information existantes pour conseiller la mise en place des programmes, soit à partir de leurs propres sources, soit à travers des évaluations communes locales/nationales existantes et des recherches disponibles sur le contexte donné ou dans un autre contexte, le cas échéant. Le mécanisme de subvention LiD ne nécessite pas d'évaluation spécifique aux fins de la demande ; et soutient en fait les efforts en cours pour centraliser les activités de collecte de données et éviter l'usure des évaluations.

L'installation soutient en outre de nouvelles initiatives de partenariat, mais vise également à soutenir les collaborations existantes.

Les projets sont encouragés à démontrer comment ils facilitent l'accès aux outils et aux ressources existants et mettent l'accent sur les synergies, entre autres, avec les objectifs et les activités prévus dans les plans de développement nationaux, dans les résultats collectifs (si définis pour le pays), MIRPS, SSRA, priorités de la plateforme régionale de l'AIGD, les objectifs et activités du PDC et les engagements du GRF.

#### **10.4. Grâce à des exigences plus légères pour les PMO pendant le processus de mise en œuvre**

La structure et les procédures du mécanisme de subvention LiD visent à garantir que les exigences imposées aux bénéficiaires de subventions ne sont pas trop lourdes, afin de garantir l'optimisation des ressources. L'accent sera mis sur l'efficacité tout au long de l'élaboration des procédures.

Afin de permettre aux PMO de se concentrer sur la mise en œuvre du projet, tout en assurant la collecte et l'analyse d'un apprentissage précieux, l'équipe LiD de l'UNOPS avec les membres du CC/CCLP exploreront des fonds pour accompagner et documenter de manière proactive les projets afin d'assurer la compilation et le transfert des connaissances au sein d'une région et entre les régions.

#### **10.5. Grâce à une culture d'innovation et d'apprentissage**

L'examen et la diffusion de l'apprentissage et des bonnes pratiques sont un élément clé du mécanisme de subvention LiD. Dans le but de fournir une visibilité et un soutien aux projets qui promeuvent de nouvelles approches de programmation pour les populations touchées par le déplacement, l'équipe LiD travaillera aux côtés des populations touchées par le déplacement, des bénéficiaires, du CCLP et du CC pour établir un mécanisme d'identification, d'analyse, d'examen par des pairs et de documentation des bonnes pratiques. Un espace pour les populations affectées et l'interaction des bénéficiaires de subventions et le partage des connaissances sera fourni, les liens et les interactions avec l'équipe LiD, le CCLP et le CC seront explorés et améliorés, et la diffusion via les plates-formes et mécanismes existants sera promue en priorité. À la fin de chaque subvention, un exercice de débriefing sera mené pour réfléchir sur l'expérience et les leçons apprises, y compris celles liées au fonctionnement interne du projet.

Dans le cadre de l'engagement du mécanisme de subvention LiD à contribuer à l'apprentissage d'approches de déplacement axées sur le développement et afin de fournir un environnement sûr pour innover, l'échec est reconnu comme une conséquence potentielle. Les enseignements et les recommandations doivent être tirés de l'échec et incorporés et diffusés par le biais des mécanismes LiD établis.

Afin de contribuer à l'évaluation de l'impact des projets financés, le mécanisme de subvention LiD explorera l'utilisation de l'Indice d'autonomie (IA) en tant que pilote dans un premier temps avec des bénéficiaires déjà partenaires de l'initiative et disposés à l'inclure dans le cadre du projet, le cas échéant. L'utilisation de l'indice d'autonomie offre la possibilité de contribuer à une initiative multipartenaires existante qui vise à fournir une approche globale et commune pour évaluer l'impact. Si les essais sont concluants, l'intégration de l'indice d'autonomie pourra être envisagée de manière plus approfondie.

# Annexe 1 : Stratégie d'attribution spécifique pour 2021 - Fenêtres de financement recommandées

## 1. Introduction

En 2021, il est recommandé de lancer simultanément trois fenêtres de financement standard, couvrant trois situations de déplacement différentes, dans un seul appel à proposition (AAP). Les situations de déplacement se situent en Asie, en Amérique latine et en Afrique (une par région). Le comité de pilotage des projets (CPP) peut ouvrir des fenêtres de financement supplémentaires via la modalité exceptionnelle d'attribution de réserves, ou en décidant de démarrer la phase 2 du mécanisme de subvention LiD en 2021, au lieu de 2022.

## 2. Stratégie de réponse et principes d'attribution

- La décision de lancer simultanément des AAP pour trois zones géographiques souligne **la nature globale du mécanisme de subvention Vivre dignement (LiD)** et facilite l'échange précoce des leçons apprises et des bonnes pratiques entre les régions, en s'inspirant de contextes différents.
- Reconnaissant que toutes les situations de réfugiés et de déplacement ont un besoin urgent de soutien, et ne notant aucune règle de priorité, **les situations de déplacement que le mécanisme de subvention LiD a identifiées comme éligibles à un soutien sont divisées en phase 1 et phase 2.**<sup>41</sup> afin d'assurer la faisabilité en termes de gestion opérationnelle mais surtout fournir un espace suffisant à la réflexion et l'apprentissage et ainsi apporter une plus grande valeur à ses actions.
- Le déplacement forcé étant souvent un problème régional où de nombreuses personnes déracinées traversent les frontières internationales, **une approche régionale pour résoudre le problème a été choisie.** Ceci est également important du point de vue des solutions, permettant, par exemple, par le biais de subventions LiD, de soutenir des projets qui visent à faciliter les retours volontaires dans la sécurité et la dignité ou à promouvoir la migration de main-d'œuvre transfrontalière. Une approche régionale est également recommandée pour renforcer les synergies avec les plateformes régionales (AIGD, MIRPS, SSRA<sup>42</sup> et toute future plate-forme régionale supplémentaire qui pourrait être créée) qui sont soutenues par le deuxième volet de l'action de l'UE Vivre dignement.
- Les fenêtres de financement sont basées sur **une situation de déplacement spécifique** afin de concentrer les efforts du mécanisme de subvention, de restreindre la portée des AAP et de maximiser les avantages du financement alloué. Une situation de déplacement est définie comme une situation particulière de déplacement forcé affectant plusieurs pays voisins.
- Le raisonnement qui sous-tend la décision d'inclure une situation de déplacement dans la phase 1 ou la phase 2 a été **principalement conçu pour permettre d'inclure dès que possible une diversité**

<sup>41</sup>La phase 2 peut être sujette à changement, et des situations supplémentaires peuvent être ajoutées dans le futur calendrier en attente et le financement disponible.

<sup>42</sup>L'AIGD signifie l'Autorité intergouvernementale pour le développement en Afrique de l'Est, SSRA pour la stratégie de solutions pour les réfugiés afghans et MIRPS pour un cadre régional complet de protection et de solutions en Amérique centrale et au Mexique.

**d'aspects importants du point de vue de l'apprentissage - ressource clé pour ce mécanisme mondial.** La mise en œuvre initiale pourra ainsi éclairer la programmation future.

- Le **financement exact alloué à chaque fenêtre de financement** est déterminé en fonction du montant que le Comité de pilotage des projets (CPP) justifie par situation de déplacement spécifique, en tenant compte, entre autres, des financements alloués par d'autres fonds/donateurs à chaque situation de déplacement respective ; besoins spécifiques identifiés par l'UE, ses priorités institutionnelles et les recommandations des membres du CC.
- **Chaque subvention peut être comprise entre 500 000 et 2 000 000 EUR.** Les valeurs sont suffisamment importantes pour avoir un impact significatif, tout en permettant également au mécanisme de subvention de distribuer les fonds disponibles à un large éventail d'acteurs dans diverses situations de déplacement. Avec les valeurs ci-dessus, entre 2 et 8 subventions devraient être accordées par fenêtre de financement.

### 3. Fenêtres de financement recommandées pour 2021 - mécanisme de subvention LiD Phase 1

#### 3.1. 1ère fenêtre de financement - réponses à la situation de déplacement en Afghanistan, axées sur le développement.

Les projets qui se déroulent dans un ou plusieurs de ces 3 pays peuvent bénéficier de cette fenêtre de financement : Afghanistan, Iran et Pakistan.

- La situation de déplacement en Afghanistan a été choisie pour faire partie de la phase 1 car elle a de **fortes dimensions combinées de schémas de déplacement prolongés, récurrents et également nouveaux** et une population importante qui a besoin d'approches axées sur le développement. En outre, l'apprentissage du contexte afghan pourrait être utile dans de nombreuses situations de déplacement forcé dans le monde.

Comme mentionné ci-dessus, le financement du mécanisme de subvention LiD vise à promouvoir des approches politiques axées sur le développement face aux crises nouvelles, récurrentes et prolongées. L'Afghanistan est avant tout une situation de réfugiés prolongée (SRP), mais il comprend des déplacements récurrents induits par des catastrophes et également de nouveaux déplacements dus à une insécurité croissante. Les trois pays sont qualifiés par le HCR de situations de réfugiés prolongées (SRP) : L'Afghanistan et le Pakistan en tant que pays d'origine de la SRP, ainsi que les pays d'asile, et l'Iran en tant que pays d'asile de la SRP pour les réfugiés d'Afghanistan. Certains des réfugiés d'Afghanistan au Pakistan sont arrivés dès la fin des années 70.

Ces trois pays sont également tous affectés par des situations de déplacement récurrents. L'Afghanistan et le Pakistan sont des pays où des déplacements récurrents se produisent en raison d'un conflit<sup>43</sup> ainsi que les causes liées au climat, telles que les inondations au Pakistan,<sup>44</sup> et la sécheresse en Afghanistan.<sup>45</sup> L'IDMC, discutant des données d'INFORM, a mentionné que « le seul pays du Moyen-Orient classé 'très haut' sur l'échelle des risques est l'Iran, où une proportion importante de la population est exposée non seulement aux aléas géophysiques, tels que les tremblements de terre et les tsunamis, mais aussi aux inondations fluviales.<sup>46</sup> »

<sup>43</sup>Voir [Aperçu des besoins humanitaires en Afghanistan 2016 - Afghanistan](#) et Nicolini, [Déplacements internes au Pakistan : trouver des solutions](#), 2014.

<sup>44</sup>Voir Brickle, Lindsey et Alice Thomas. « Rising waters, displaced lives. » (Montée des eaux, vies déplacées) *Forced Migration Review* (Revue d'une migration forcée) 45 (2014). [Rising waters, displaced lives](#)

<sup>45</sup>Voir [Background Paper Nansen Initiative South Asian Regional Consultation Climate Change, Disasters, and Human Mobility in South Asia](#) et [Spotlight : Afghanistan - Blurred lines between multiple drivers of displacement](#) dans Global Estimates 2015, <https://www.acnur.org/fileadmin/Documentos/Publicaciones/2015/10092.pdf?file=fileadmin/Documentos/Publicaciones/2015/10092>

<sup>46</sup>[Risque mondial de déplacement en cas de catastrophe](#)

Le Centre asiatique de réduction des catastrophes (CARD) souligne que « l'Iran est sujet aux tremblements de terre, aux inondations, aux tempêtes, aux glissements de terrain et à la sécheresse ».

Par exemple, en 2019, des catastrophes ont provoqué le déplacement interne de 117 000 personnes, soit un total de 1 198 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays en Afghanistan.<sup>47</sup> En outre, 461 000 personnes ont été nouvellement déplacées en raison du conflit et de la violence en Afghanistan.<sup>48</sup> De nouveaux déplacements

se poursuivent en Afghanistan et déjà au cours des deux premiers mois de 2021, 21 834 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays. Au Pakistan, 16 000 personnes ont été nouvellement déplacées en raison de la violence dans le pays<sup>49</sup> et 100 000 personnes ont été déplacées en raison de catastrophes en 2019 et 15 000 restaient toujours dans cette situation à la fin de 2019.<sup>50</sup> En Iran, 520 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays suite à des catastrophes naturelles en 2019.<sup>51</sup>

- Dans la mesure du possible, le mécanisme de subvention LiD vise à **créer rapidement des synergies entre le travail de LiD et les plates-formes régionales de soutien aux situations de réfugiés**, afin de maximiser son impact et son efficacité.

L'Afghanistan, l'Iran et le Pakistan font partie de la plate-forme de soutien du SSRA<sup>52</sup> qui vise de manière collaborative à soutenir le retour volontaire des réfugiés afghans, les politiques inclusives du pays hôte et les systèmes nationaux et locaux qui fournissent des services aux réfugiés et aux communautés d'accueil. Les projets soutenus par le mécanisme de subvention LiD dans ces contextes peuvent ainsi explorer les synergies possibles avec le deuxième volet de l'action de l'UE qui se concentre sur le renforcement des plates-formes de soutien régionales. Une telle collaboration augmenterait l'efficacité et l'impact des projets du mécanisme de subvention LiD sur les personnes affectées, si elle est bien alignée sur les activités du SSRA.

- **Un environnement politique favorable en Afghanistan**

Bien que le degré de violence reste très élevé dans le pays, en février 2020, les talibans et le gouvernement américain ont signé un accord de paix.<sup>53</sup> Les pourparlers de paix ont également commencé entre la République islamique d'Afghanistan et les talibans en septembre 2020.<sup>54</sup> Malgré la fragilité du processus de paix, il peut être considéré comme une fenêtre d'opportunité dans un pays en conflit depuis des décennies.

En outre, en novembre 2020, la Conférence sur l'Afghanistan a eu lieu à Genève, où la communauté internationale a promis « au moins 3,3 milliards de dollars américains pour la première année de la prochaine période quadriennale, les engagements annuels devant rester au même niveau d'une année à l'autre. »<sup>55</sup> En ce qui concerne les réfugiés, lors du Forum mondial sur les réfugiés en 2019, 7 engagements ont été pris concernant l'Afghanistan - 3 par le gouvernement afghan, la Bulgarie, le Danemark, le Turkménistan et l'IIED. Ces promesses étaient axées sur la création d'emplois et d'opportunités, l'amélioration de la collecte de données, l'élargissement de l'accès des rapatriés à l'éducation, l'expansion des soins de santé, la délivrance de cartes d'identité aux réfugiés afghans à l'étranger et le soutien aux rapatriés grâce à une formation professionnelle. Le soutien à l'application du CRRF dans la situation de déplacement en Afghanistan et l'assistance aux solutions

<sup>47</sup>[Afghanistan | IDMC](#)

<sup>48</sup>[Pakistan | IDMC](#)

<sup>49</sup>Ibid

<sup>50</sup>Ibid

<sup>51</sup>[Iran \(République islamique d'\) | IDMC](#)

<sup>52</sup>[Plateforme de support SSRA](#)

<sup>53</sup>[Guerre en Afghanistan | Suivi des conflits mondiaux](#)

<sup>54</sup>[Aperçu de l'Afghanistan](#), Groupe de la Banque mondiale

<sup>55</sup>[Conférence sur l'Afghanistan 2020 - Ministère des affaires étrangères](#)

durables en cours ont également été évoqués.<sup>56</sup> En outre, 9 engagements concernaient le Pakistan, entre autres, concernant l'enseignement supérieur des réfugiés et la santé mentale.<sup>57</sup>

- En outre, la **situation de déplacement forcé en Afghanistan** a été ces dernières années, et en particulier depuis 2020, **affectée par une dynamique migratoire plus large qui peut aggraver la situation des réfugiés afghans de retour et des communautés locales et accroître les risques pour les Afghans en déplacement**, si elle n'est pas envisagée et traitée rapidement.

Plus précisément, en plus du retour des réfugiés du Pakistan et d'Afghanistan, depuis 2020, il y a une tendance à la hausse des rapatriés spontanés (travailleurs migrants) et des expulsions du Pakistan et d'Iran vers l'Afghanistan. En raison de la COVID-19, de nombreux Afghans travaillant en Iran et au Pakistan ont perdu leur emploi ou avaient peur de la COVID-19 et de ses mesures et sont retournés en Afghanistan. Par exemple, selon l'OIM, « 2020 a été la plus grande année de retour jamais enregistrée, avec près de 860 000 migrants afghans sans papiers revenant d'Iran ». <sup>58</sup> Comme l'a noté le HCR, « s'ils ne sont ni préparés ni soutenus, ces retours amplifieront les vulnérabilités des rapatriés et des communautés locales, augmenteront les tensions liées à la rareté des ressources et aggraveront les déplacements internes prolongés. » <sup>59</sup> L'OIM mentionne à propos de ces retours spontanés qu'« ils sont susceptibles de devenir des personnes déplacées internes et de faire face à des difficultés financières importantes avec des opportunités d'emploi très limitées. » <sup>60</sup>

En outre, « une augmentation du mouvement des Afghans principalement jeunes, urbains et mobiles hors de la région vers l'Europe a été observée en 2019. À la fin de l'année, les Afghans constituaient le plus grand groupe d'arrivées mixtes de migrants et de réfugiés en Europe, dépassant les Syriens. Ces mouvements se sont poursuivis début 2020. » <sup>61</sup> Ceux d'Afghanistan<sup>62</sup>, mais aussi du Pakistan<sup>63</sup> qui décident de se déplacer vers l'Europe, transitent par l'Iran pour emprunter la route migratoire mixte de la Méditerranée orientale, utilisant souvent des voies de migration irrégulière précaires et des passeurs et sont vulnérables au trafic, à l'exploitation et à d'autres risques d'extorsion.<sup>64</sup>

Cette fenêtre de financement fera partie de l'appel à proposition qui sera publié en juin 2021. Le montant sera d'environ 4 000 000 EUR.

Les critères généraux d'éligibilité et les 5 thèmes identifiés dans la stratégie du mécanisme de subvention LiD seront applicables.

### 3.2. 2ème fenêtre de financement - Réponses à la situation de déplacement dans la région du Sahel, axées sur le développement.

Les projets qui se déroulent dans un ou plusieurs des 6 pays suivants pourraient bénéficier de cette fenêtre de financement : **Mauritanie, Niger, Tchad, Mali, Burkina Faso et Nigéria.**

Cette crise et ces pays ont été sélectionnés pour la phase 1 pour diverses raisons, entre autres, parce que :

- Les pays de la région du Sahel et le Nigéria sont touchés par une **crise de déplacement de plus en plus**

<sup>56</sup>[Engagements et contributions](#)

<sup>57</sup>Ibid

<sup>58</sup>[Une explosion à la frontière afghano-iraniennne endommage le centre d'accueil de l'OIM et bloque les services aux rapatriés afghans](#)

<sup>59</sup>[Plateforme de support SSRA](#) p.13

<sup>60</sup>[Populations à risque : Implications de la COVID-19 sur la faim, les migrations et les déplacements](#), p.35

<sup>61</sup>[SSAR Support Platform document - A Partnership for Solidarity and Resilience](#) p.11

<sup>62</sup>[Une route migratoire méconnue et mortelle vers la Turquie et l'Europe ; Décider de quitter l'Afghanistan \(2\): Les itinéraires et les risques ; Sans titre](#)

<sup>63</sup>[Istanbul - une nouvelle Europe pour les migrants clandestins ?](#)

<sup>64</sup>[Populations à risque : Implications de la COVID-19 sur la faim, les migrations et les déplacements](#)



**profonde qui risque de se propager à d'autres pays et régions et l'aide au développement orientée vers le déplacement a été sous-financée dans ces pays<sup>65</sup>. Ces États ont également souffert pendant des années de déplacements prolongés et récurrents, de mouvements internes et transfrontaliers et d'importantes routes migratoires mixtes ouest-africaines à travers ces pays. L'apprentissage du contexte sahélien, avec ces schémas de déplacement multiformes, pourrait être particulièrement précieux pour de nombreuses situations de déplacements forcés dans le monde.**

- En raison du nombre élevé de PDI dans ces pays, **ce choix démontre également l'engagement du mécanisme de subvention LiD à soutenir à la fois les populations de réfugiés et de PDI et de s'appuyer sur la dynamique politique internationale actuelle** qui a conduit à la création du Plan d'action GP20<sup>66</sup> et du Groupe de haut niveau du SG ONU sur les déplacements internes. Le Sahel est principalement confronté à une dynamique de déplacements internes<sup>67</sup>, bien qu'il existe de nombreux cas de réfugiés. Cela contraste en partie avec les autres situations qui seront abordées avec le premier groupe d'appels, ce qui pourrait fournir des informations et des leçons intéressantes qui pourraient être fructueuses pour de futurs développements.

Le nombre de réfugiés, et en particulier les populations déplacées, est en augmentation dans la région du Sahel. En mai 2020, le HCR déclare que l'évolution de la population des PDI dans 5 pays du Sahel (Mauritanie, Niger, Tchad, Mali et Burkina Faso) au cours des 12 derniers mois est passée de 604 774 PDI en mai 2019 à 1 531 577 en mai 2020.<sup>68</sup> La proportion la plus élevée de personnes relevant de la compétence du HCR dans ces 5 pays du Sahel sont des déplacés internes (49 %).<sup>69</sup> Au 28 février 2021, 53,4 % des PDI sont situés au Burkina Faso, tandis que 57,2 % des réfugiés se trouvent au Tchad et 27,2 % au Niger.<sup>70</sup> En ce qui concerne le Nigéria, le HCR note qu'au 31 janvier 2021, 66 116 réfugiés se trouvaient au Nigéria, la majorité d'entre eux du Cameroun et qu'au 30 novembre 2020, le Nigéria comptait 2 719 454 personnes déplacées.<sup>71</sup> Le HCR a écrit à la mi-2020 que : « Un nombre important de réfugiés ont fui vers les pays voisins et la situation risque de se propager dans les pays côtiers du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo », « ainsi que vers le nord en Afrique du Nord et en Europe ».<sup>72</sup>

Cette situation de déplacement de plus en plus marquée a lieu dans des pays qui sont affectés et fragilisés depuis des années par des situations de réfugiés prolongées (SRP)<sup>73</sup>. Cinq des 6 pays du Sahel éligibles aux financements du mécanisme de subvention LiD (tous sauf le Burkina Faso) sont affectés par des situations de déplacement classées par le HCR comme SRP. Si certains de ces pays sont des pays d'origine (PDO) pour les SRP - comme le Mali et le Nigéria -, d'autres constituent des pays d'asile (PDA) pour les SRP, comme la Mauritanie (pour les réfugiés du Mali et du Sahara occidental), le Niger (pour les réfugiés du Mali et du Nigéria) et du Tchad (pour les réfugiés du Soudan).<sup>74</sup>

En outre, il s'agit également d'un contexte qui présente des schémas de déplacement récurrents, car bon nombre de ceux qui fuient la violence ont été déplacés à plusieurs reprises,<sup>75</sup> tandis que le Niger, le Nigéria, le Tchad et le Mali sont également touchés par les catastrophes et le changement climatique, entraînant des déplacements

<sup>65</sup>[Document - Appel 2020 Sahel](#)

<sup>66</sup>Le 20e anniversaire du Plan d'action des Principes directeurs sur les déplacements internes (GP20) est un plan d'action triennal multipartite pour faire progresser la prévention, la protection et les solutions pour les PDI.

<sup>67</sup>[Situation de crise au Sahel](#)

<sup>68</sup>[Document - Appel 2020 Sahel](#)

<sup>69</sup>Ibid

<sup>70</sup>[Situation de crise au Sahel](#), les chiffres n'incluent pas le Nigéria.

<sup>71</sup>[Pays - Nigéria](#)

<sup>72</sup>[Document - Appel 2020 Sahel](#)

<sup>73</sup>Selon le HCR (2020), « les situations de réfugiés prolongées sont celles dans lesquelles au moins 25 000 réfugiés du même pays vivent en exil depuis plus de cinq années consécutives. Les réfugiés dans ces situations se retrouvent souvent pris au piège dans un état d'incertitude : s'il n'est pas sûr pour eux de rentrer chez eux, ils n'ont pas non plus obtenu la résidence permanente pour rester dans un autre pays. »

<sup>74</sup>[Tendances mondiales du HCR 2018](#)

<sup>75</sup>[Document - Appel 2020 Sahel](#)

récurrents dus aux inondations et à la sécheresse. Par exemple, au Nigéria, les rivières ont souvent débordé et en 2019, 157 000 nouvelles personnes déplacées ont été déplacées en raison de catastrophes. Au Niger et au Mali, la sécheresse et les inondations provoquent des déplacements dus aux catastrophes.<sup>76</sup> Étant donné que l'objectif du mécanisme de subvention LiD est de canaliser efficacement les financements pour promouvoir des approches politiques axées sur le développement face aux crises nouvelles, récurrentes et prolongées, la région du Sahel, combinant tous ces différents types de déplacements, répond pleinement à cet objectif, en plus de constituer une opportunité d'apprentissage bénéfique à de nombreuses autres situations de déplacement dans le monde.

De plus, les 6 pays éligibles sont situés sur les principales routes migratoires mixtes mondiales. Plus concrètement, trois grandes routes migratoires mixtes affectent ces pays : premièrement, la route de l'Afrique de l'Ouest (concerne en particulier la Mauritanie, mais aussi le Mali car les arrivées aux îles Canaries incluent des personnes en provenance du Mali), la route de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (concerne les 6 pays éligibles aux subventions LiD) et la route de la Méditerranée centrale depuis l'Afrique de l'Ouest et centrale (concerne le Niger).<sup>77</sup> La région est également touchée par les mouvements migratoires mixtes vers le sud, notamment les évacuations de la Libye vers le Niger et les expulsions de l'Algérie vers le Niger.<sup>78</sup> Cette population cible est souvent exposée à divers problèmes de protection, tels que la violence physique, le vol, la détention, la corruption et l'extorsion, la mort, les enlèvements et la violence sexuelle.<sup>79</sup> En outre, les leçons tirées des programmes de déplacement forcé dans un contexte de migration mixte plus large fourniraient des connaissances précieuses à d'autres pays touchés par la migration mixte.

- Les pays de la région du Sahel sont **particulièrement touchés par tous types de catastrophes liées au changement climatique**; à la fois celles à évolution lente et celles à et rapide, et comme mentionné ci-dessus, **les déplacements dus aux catastrophes sont récurrents**<sup>80</sup>.

L'une des questions transversales du mécanisme de subvention LiD concerne l'environnement et le changement climatique ; l'adaptation aux déplacements induits par le climat est l'un des 5 domaines/thèmes d'intervention. Le mécanisme de subvention LiD reconnaît et souligne que tous les États du monde sont touchés par le changement climatique. Cependant, la région du Sahel étant considérée comme l'une des plus vulnérables au changement climatique, elle a été considérée comme une priorité à cet égard. L'intégration des enseignements liés aux déplacements induits par le climat dans la région du Sahel dans le travail d'autres régions fait partie des objectifs du partage des bonnes pratiques dans le cadre du mécanisme de subvention LiD.

- Les pays du Sahel ciblés par le mécanisme de subvention LiD étaient **parmi les premiers à piloter l'approche Nexus humanitaire-développement-paix et à adopter des résultats collectifs**. Cela permet aux projets du mécanisme de subvention LiD de **se développer sur de solides connaissances régionales relatives à cette approche**.

L'objectif du mécanisme de subvention LiD est de promouvoir des approches axées sur le développement dans les situations de déplacement forcé, un domaine qui a traditionnellement été principalement traité par les acteurs humanitaires. L'approche HDP Nexus est donc cruciale pour le mécanisme de subvention LiD. Par exemple, les 6 pays éligibles au financement du mécanisme de subvention LiD ont adopté des résultats collectifs avant la fin 2019<sup>81</sup>. En outre, 2 des 6 pays pilotes d'HDP nexus UE sont également situés dans la région du Sahel (Tchad et Nigéria). S'appuyer sur cette expérience des liens et apprendre des connaissances liées aux liens dans ces pays afin de les partager avec d'autres pays du monde entier sont des atouts stratégiquement importants pour le mécanisme de subvention LiD.

<sup>76</sup>[DÉPLACEMENTS INTERNES - IDMC](#)

<sup>77</sup>[Carte des routes inter-régionales V3 23 décembre](#)

<sup>78</sup>[Mise à jour trimestrielle sur la migration mixte : Afrique de l'Ouest](#)

<sup>79</sup>[Migration mixte pendant le Covid-19](#)

<sup>80</sup>[ONU : La région du Sahel est l'une des plus vulnérables au changement climatique](#)

<sup>81</sup>[Cartographie des progrès des résultats collectifs](#)



- Cette sélection vise également à **maximiser les synergies avec la première composante de l'action LiD de l'UE** : Le Tchad et le Niger sont des pays où la première composante de l'action de l'UE est mise en œuvre par le Joint Data Center (JDC).

Au Tchad et au Niger, le JDC se concentre à combler les lacunes en matière d'analyse des données et de connaissances suite à l'Enquête nationale sur la pauvreté, afin d'aider les autorités et la communauté internationale à mieux créer leurs programmes en faveur des populations déplacées et de leurs hôtes.<sup>82</sup>

- Travailler dans ces pays permet également de s'appuyer sur l'**élan politique favorable créé par le Forum mondial sur les réfugiés (GRF)**.

Par exemple, 29 promesses ont été faites concernant le Niger et 8 par les autorités nigériennes.<sup>83</sup> Les engagements les plus pertinents pour les domaines d'intervention de LiD concernent l'autonomisation économique des femmes, l'amélioration de l'accès à l'énergie pour les réfugiés et la lutte contre la désertification, l'expansion des moyens de subsistance et l'accès des réfugiés à la terre.<sup>84</sup> Le Nigéria a également profité de la dynamique politique créée par le GRF - 11 promesses faites le concernaient. Entre autres, le Gouvernement nigérian a pris 9 promesses<sup>85</sup> sur l'amélioration de l'accès à la documentation pour les populations déplacées, y compris les réfugiés et les PDI dans les plans de développement nationaux et la disponibilité et l'accès aux solutions durables pour les PDI et les réfugiés.<sup>86</sup>

Cette fenêtre de financement fera partie de l'appel à proposition qui sera publié en juin 2021. Le montant sera d'environ 4 000 000 EUR.

Les critères généraux d'éligibilité et les 5 thèmes identifiés dans la stratégie du mécanisme de subvention LiD seront applicables.

### 3.3 3ème fenêtre de financement - Réponses à la situation de déplacement dans les pays coopérant dans le cadre du MIRPS/Cadre régional de protection et de solutions, axées sur le développement.

Les projets mis en œuvre dans un ou plusieurs de ces 7 pays MIRPS peuvent bénéficier de cette fenêtre de financement : Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Panama et Mexique.

Le principal raisonnement derrière le choix de ces pays pour la phase 1 du mécanisme de subvention LiD est basé sur les éléments suivants :

- À l'instar du Sahel et de l'Afghanistan, la situation dans les pays coopérant dans le cadre du MIRPS est un **contexte de déplacement complexe où des schémas de déplacement nouveaux et récurrents, internes et transfrontaliers sont entrelacés avec une migration mixte, et où la crise s'aggrave en raison de la pandémie de COVID-19**. Cela signifie qu'une population importante de divers types de personnes déplacées a un besoin urgent d'approches axées sur le développement pour promouvoir des solutions globales et durables. De plus, bien que cette complexité soit difficile à aborder à travers la programmation humanitaire et de développement, **l'apprentissage des défis, les leçons apprises et les bonnes pratiques liées aux approches innovantes dans de tels contextes, constituent une source importante de connaissances pour de nombreuses autres situations de déplacement dans le monde.**

<sup>82</sup><https://www.jointdatacenter.org/what-we-do/#scope>

<sup>83</sup>Au 14.04.2021 Le tableau de bord des promesses et contributions

<sup>84</sup>[Engagements et contributions](#)

<sup>85</sup>Au 14.04.2021 Le tableau de bord des promesses et des contributions

<sup>86</sup>[Engagements et contributions](#)

Beaucoup de ces États d'Amérique centrale sont confrontés à de nouveaux déplacements. Par exemple, le HCR a déclaré à propos de l'année 2019 que « les crimes violents et l'insécurité ont forcé des milliers de personnes à fuir à l'intérieur et à l'extérieur du Salvador, du Guatemala et du Honduras. Plus de 247 100 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays au Honduras et quelque 71 500 ont été déracinées à l'intérieur du Salvador. »<sup>87</sup> En 2020, la tendance s'est progressivement accentuée et les gens ont été déracinés en raison de la violence, de l'insécurité alimentaire, du changement climatique et d'un accès limité au développement social et économique.<sup>88</sup> Alors que le Honduras et El Salvador comptent le plus grand nombre de PDI, le Mexique et le Costa Rica accueillent la majorité des réfugiés et des demandeurs d'asile (plus de 80 % du total es réfugiés en Amérique centrale).<sup>89</sup> Le Honduras, le Guatemala, El Salvador et le Mexique sont également des pays confrontés à des situations de déplacement récurrentes en raison du risque élevé de catastrophes. Ces pays ont subi des déplacements dus à des ouragans, des inondations, des glissements de terrain et sont également sujets au risque de tremblement de terre.<sup>90</sup> Au Mexique, les incendies de forêt sont également mentionnés comme une cause de déplacement.<sup>91</sup> En 2020, les ouragans Eta et Iota ont touché 3,9 millions de Honduriens et 15 000 personnes se sont retrouvées sans abri.<sup>92</sup>

De manière similaire à celle des situations de déplacement au Sahel et en Afghanistan, la crise en Amérique centrale s'inscrit également dans un contexte plus large de migration mixte. Le Mexique, le Belize, le Honduras, le Guatemala et El Salvador sont principalement associés à la route de la migration centraméricaine. Le Panama et le Costa Rica sont également utilisés par les ressortissants des pays d'Asie, d'Afrique et des Caraïbes pour transiter vers l'Amérique du Nord.<sup>93</sup> En plus des mouvements vers le nord, des expulsions vers le Mexique et l'Amérique centrale ont lieu régulièrement. Les mouvements transfrontaliers liés au climat du Honduras vers l'Amérique du Nord ont également été décrits en 2020.<sup>94</sup>

- **La plateforme d'assistance régionale MIRPS existante<sup>95</sup> permet une forte synergie entre les deuxième et troisième composantes de l'action LiD, maximisant ainsi son efficacité.**

Plus concrètement, comme mentionné, l'objectif est de relier les activités des différentes composantes de l'action LiD au début de la mise en œuvre pour collaborer et se renforcer mutuellement afin de maximiser l'impact pour les communautés déplacées et d'accueil. Par exemple, le plaidoyer réalisé dans le cadre de la plateforme régionale MIRPS peut être soutenu par des subventions LiD. Le choix des pays MIRPS dans la phase 1 permet au mécanisme de subvention LiD de s'appuyer sur l'élan et la collaboration existants.

- Les schémas de déplacement forcé dans le monde sont étroitement liés à une urbanisation rapide et les déplacements internes en particulier sont devenus majoritairement urbains. **Étant donné que les États d'Amérique centrale ont un pourcentage élevé de population urbaine, l'innovation et les interventions peuvent le reconnaître et le soutenir et l'apprentissage des subventions LiD à cet égard est précieux pour d'autres contextes de déplacement ciblés par LiD** qui comptent actuellement plus de populations rurales, mais une tendance à l'urbanisation rapide.

Selon le HCR, alors qu'au début de la dernière décennie, davantage de PDI se trouvaient dans les zones rurales, en 2019, « deux PDI sur trois se trouvaient dans des zones urbaines ou semi-urbaines » dans les

<sup>87</sup>[Rapport de fin d'année 2019](#)

<sup>88</sup>[Document - Mise à jour opérationnelle pour l'Amérique centrale, décembre 2020](#)

<sup>89</sup>[Situación Situación de Centroamérica & Mexique](#)

<sup>90</sup>[Document technique : Le risque des déplacements induits par une catastrophe](#) L'Amérique centrale et les Caraïbes, IDMC et CNR, 2013

<sup>91</sup>[Déplacement interne IDMC](#)

<sup>92</sup>[Mise à jour trimestrielle sur la migration mixte : Amérique latine et Caraïbes](#)

<sup>93</sup>Ibid

<sup>94</sup>[Mise à jour trimestrielle sur la migration mixte : Amérique latine et Caraïbes](#)

<sup>95</sup>[Les MIRPS](#)

contextes où le HCR travaillait avec les PDI.<sup>96</sup> Se référant aux données de la Banque mondiale sur le pourcentage de la population urbaine par rapport à la population totale<sup>97</sup>, alors que le pourcentage moyen de population urbaine pour les pays en situation de déplacement en Afghanistan est de 46 %, pour le Sahel 36 %, 65,1 % de la population totale vit en moyenne dans les zones urbaines des 7 pays d'Amérique centrale.

- Il existe actuellement une **dynamique politique positive en ce qui concerne la situation des déplacements en Amérique centrale**. Par exemple, El Salvador a adopté une loi sur les déplacements internes au début de 2020 et le Mexique est en train d'élaborer une loi sur les personnes déplacées.<sup>98</sup> Au Mexique, la réforme de la loi sur les migrations a été approuvée en décembre 2020. Cette réforme vise à assurer « une migration régulière et ordonnée à l'intérieur du pays » et « favorise l'inclusion économique des migrants au Mexique et leur contribution à l'économie nationale. Les changements apportés par cette réforme incluent l'interdiction de la détention d'enfants migrants. »<sup>99</sup> On s'attend également à ce que le changement d'administration aux États-Unis affecte la dynamique migratoire mixte dans la région.<sup>100</sup>
- **L'UE s'est engagée à soutenir le processus et les pays MIRPS**. L'APP contribuera à concrétiser cet engagement, à un moment où le président sortant de la plateforme, l'Espagne (un État membre de l'UE), encourage un plus grand soutien.
- L'expérience acquise dans le cadre du mécanisme de subvention LiD pourrait guider les actions futures dans le nouveau cycle de programmes de l'UE dans la région.

Cette fenêtre de financement fera partie de l'appel à proposition qui sera publié en juin 2021. Le montant sera d'environ 4 000 000 EUR.

Les critères généraux d'éligibilité et les 5 thèmes identifiés dans la stratégie du mécanisme de subvention LiD seront applicables.

## 4. Mécanisme de subvention LiD Phase 2

Les situations de déplacement et les pays suivants ont été jugés éligibles à la phase 2 de la mise en œuvre du mécanisme de subvention LiD.

Asie du Sud et du Sud-Est : pays touchés à la fois par la situation des déplacements forcés au Myanmar et les déplacements liés aux catastrophes/climat : (Bangladesh, Malaisie, Myanmar et Thaïlande).

Corne de l'Afrique : pays hautement pertinents pour la situation Soudan-Soudan du Sud (Soudan du Sud, Soudan et Ouganda).

Amériques : Pays fortement touchés par la situation de déplacement au Venezuela (Aruba et Curaçao, Colombie, République dominicaine, Équateur et Pérou).

<sup>96</sup> [Tendances mondiales en 2019 : Déplacements forcés en 2019](#), p.33.

<sup>97</sup> [Population urbaine \(% de la population totale\) | Données](#)

<sup>98</sup> [Déplacement interne IDMC](#)

<sup>99</sup> [Mise à jour trimestrielle sur la migration mixte : Amérique latine et Caraïbes](#)

<sup>100</sup> [Mise à jour trimestrielle sur la migration mixte : Amérique latine et Caraïbes](#)

## 5. Fenêtres de financement possibles pour l'attribution de la réserve

Les subventions au titre de cette fenêtre de financement suivent la modalité d'attribution des réserves et sont prévues pour garantir la possibilité d'intervenir au cas par cas pour des situations supplémentaires afin de promouvoir des approches axées sur le développement et l'engagement précoce des acteurs du développement, si le CPP le juge approprié. L'attribution de réserve donne au CPP la flexibilité d'attribuer des fonds à des projets dans d'autres situations de déplacement ou en dehors des délais fixés par la stratégie d'attribution annuelle.

Une somme dédiée aux attributions de réserve peut être mise de côté et peut être allouée à la suite d'urgences à évolution rapide ou lente ou à d'autres fins susmentionnées à tout moment du cycle de vie du projet par décision du CPP.

## Annexe 2 : Termes de référence du Comité consultatif et liste des membres du CC

### Annexe 2.1 : Termes de référence du Comité consultatif

#### 1. Objectif du Comité consultatif

Le Comité consultatif (CC) fournit des conseils non contraignants sur la direction générale du mécanisme de subvention LiD au Comité de pilotage des projets (CPP). Ses conseils seront basés sur leur expertise et leur expérience spécifiques et collectives dans le domaine du déplacement forcé et de l'action humanitaire/du développement/de la consolidation de la paix.

Le CC, avec son avantage en tant que structure mondiale, soutient en outre le CPP et l'UNOPS, en tant que gestionnaire du mécanisme de subvention, pour partager des preuves et des connaissances à tous les niveaux (mondial, régional, national, local) par le biais d'échanges sur l'apprentissage des meilleures pratiques relatives aux déplacements forcés. Le CC conseille en outre le CPP concernant la réplique de programmes innovants et efficaces à travers toute la portée géographique du mécanisme de subvention.

#### 2. Rôles et responsabilités du Comité consultatif

Le CC est composé d'un groupe central de représentants permanents au niveau mondial. En outre, le CC fait appel à d'autres parties prenantes pertinentes possédant une expertise et une expérience suffisamment diversifiée sur une base ad hoc afin de garantir que le CPP reçoit les conseils les plus précis et les plus complets. Voir l'annexe 2,2 pour la composition proposée du CC.

L'UE préside le CC et l'UNOPS en assure le secrétariat.

Au cours du projet, de nouveaux membres peuvent être invités à rejoindre le CC. Cela se fera soit sur proposition d'un membre du CC, soit sur demande d'une entité externe adressée au président. Le président soumettra ensuite la validation du nouveau membre au comité consultatif. La nouvelle entité sera invitée à rejoindre le CC si 50 % des membres votants du CC approuvent ce nouveau membre.

#### 3. Relation avec le comité de pilotage des projets

Le Comité consultatif fournit des conseils non contraignants au comité de pilotage des projets (CPP). En tant que tels, les membres du comité consultatif ne doivent pas faire partie du CPP, à l'exception des représentants de l'UE et de l'UNOPS, afin d'éviter les conflits d'intérêts.

#### 4. Éthique et conflits d'intérêts

Reconnaissant que les entités qui sont membres du CC peuvent avoir des rôles concomitants en tant que partenaires de mise en œuvre du mécanisme de subvention LiD, tous les membres du CC doivent adhérer à la politique d'éthique et de conflits d'intérêts de mécanisme de subvention LiD.

#### 5. Fréquence des réunions

Il est recommandé que le groupe se réunisse deux fois par an afin de faciliter un examen plus dynamique et de fournir un espace pour des recommandations au mécanisme de subvention.

La durée de la réunion sera déterminée à l'avance en fonction du contenu de l'ordre du jour.

Les réunions se tiendront en ligne, sur une plate-forme à convenir par les membres du CC.

## **6. Ordre du jour**

L'ordre du jour sera préparé par le Secrétariat avec les contributions des membres et envoyé par le président.

## **7. Processus de modification des termes de référence**

Ces TdR (Termes de Référence) peuvent être modifiés lors d'une réunion avec un consensus majoritaire des membres inscrits et avec le consentement du Président.

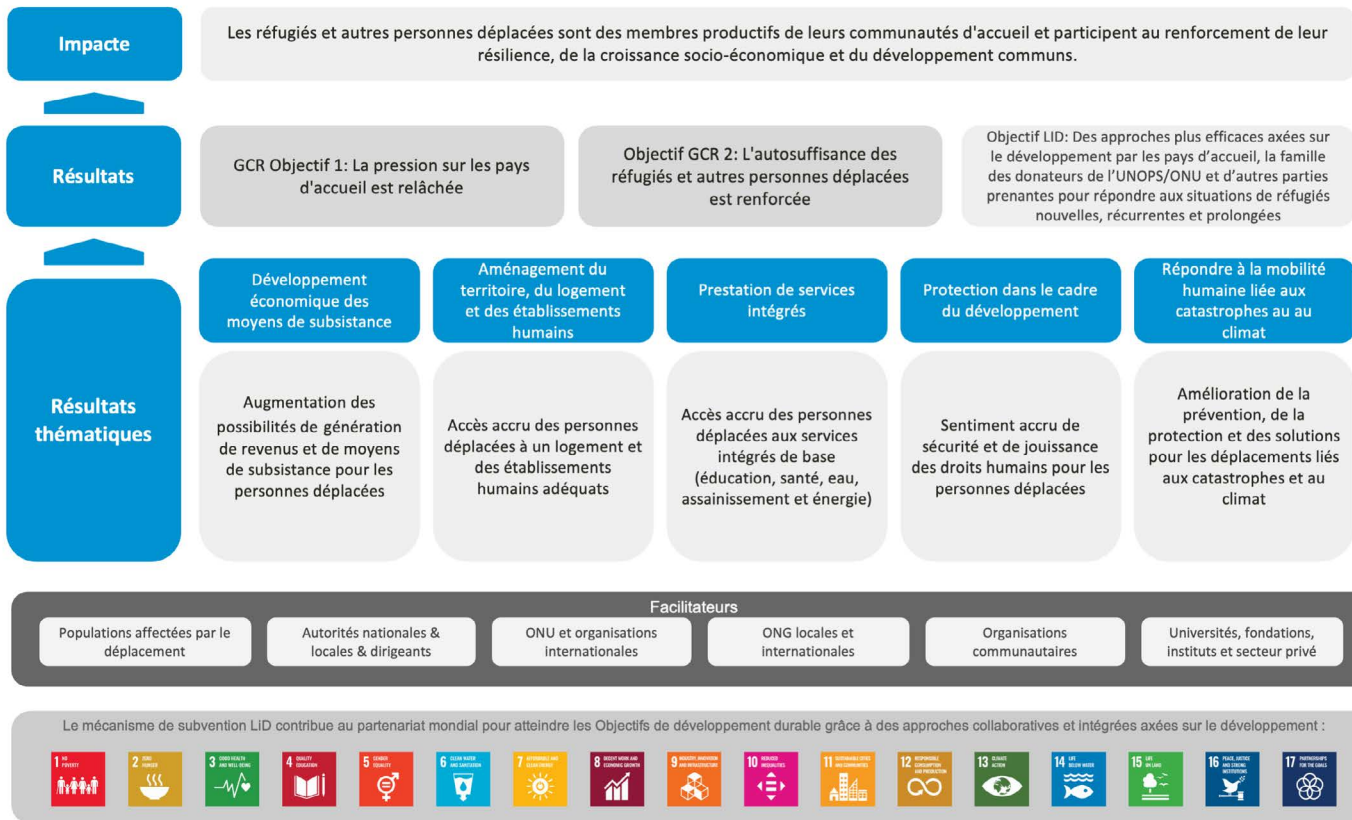
## Annexe 2.2 : Liste des membres du CC

1er groupe - qui se réunira en avril 2021				
#	Représentation de l'entité	Organisme/Institution	Nbre de représentants	Statut d'adhésion
1.	Source de financement/propriétaire de l'action	UE (INTPA, ECHO)	3 membres	président
2.	Représentation des donateurs	À déterminer - le cas échéant	À déterminer	membre permanent
3.	Gestionnaire du mécanisme de subvention	UNOPS	2 membres + Secrétariat	membre permanent
4.	Organisation des Nations Unies - mandat principal (réfugiés et déplacements forcés)	HCR	1 membre + 1 suppléant	membre permanent
5.	Organisation des Nations Unies - mandat principal (migration)	OIM	1 membre	membre permanent
6.	Organisation des Nations Unies - mandat principal (développement/réduction de la pauvreté)	PNUD	1 membre	membre permanent
7.	Organisation des Nations Unies - mandat principal (enfance)	UNICEF	1 membre	membre permanent
8.	Organisation des Nations Unies - mandat principal (genre)	ONU Femmes	1 membre	membre permanent
9.	Acteur mondial du développement	Banque mondiale	1 membre	membre permanent
10.	Acteur mondial du développement	OCDE	1 membre	membre permanent
11.	Organisations faitières européennes dotées d'une expertise en déplacement forcé	ECRE	1 membre	membre permanent
12.	Organisations faitières internationales dotées d'une expertise en déplacement forcé	ICVA	1 membre	membre permanent
13.	Organisations faitières internationales dotées d'une expertise en déplacement forcé	CONCORD	1 membre	membre permanent
14.	ONG internationale avec une expertise sur le déplacement interne	IDMC	1 membre	membre permanent
15.	Organisation faitière internationale avec une expertise en gestion des migrations au niveau des municipalités locales	Conseil des maires sur les migrations	1 membre	membre permanent
16.	Représentation nationale des ONG	(à déterminer)	1 membre	membre permanent
17.	Institut universitaire/de recherche	(à déterminer)	2 membres	membre permanent

L'adhésion au CC peut être étendue à d'autres acteurs par décision du CPP.

# Annexe 3 : Théorie du changement

## Théorie du changement LiD



**Hypothèses**

- Les pays partenaires et les organisations régionales s'engagent à promouvoir un environnement favorable et à fournir un degré adéquat de leadership politique à l'appui des solutions pour les populations touchées par le déplacement
- Les interventions multi thématiques axées sur le développement dans les situations de déplacement favorisent des résultats plus complets et durables pour les populations touchées par le déplacement
- Une collaboration efficace et saine entre les parties prenantes favorise la meilleure utilisation des capacités des partenaires et la complémentarité des projets pour de meilleurs résultats
- Les populations affectées par le déplacement s'engagent avec les acteurs pour saisir des opportunités socio-économiques
- Il existe un environnement opérationnel propice permettant aux parties prenantes d'accéder en toute sécurité aux lieux de mise en oeuvre des projets et surveiller efficacement les activités, selon les besoins.



# **LiD** Vivre dignement

MÉCANISME DE SUBVENTION